

Fontainebleau



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2025**

L'An deux mille vingt-cinq, le 17 novembre à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 10 novembre 2025, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	33
Votants	33
Abstention	0
Suffrages exprimés	33
Pour	33
Contre	0

Etaient présents : M. ROUSSEL, Mme REYNAUD (arrivée à 19h32), M. FLINE, Mme CLER, M. TENDA (arrivé à 19h33), Mme BOLLET, M. INGOLD, Mme MALVEZIN (arrivée à 19h31), Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN (arrivé à 19h31), M. JADAUD, M. RAYMOND, M. BEAUDOUIN (arrivé à 19h32), Mme PHILIPPE, Mme MONTORO, M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme NORET, M. JULIEN (arrivé à 19h33), M. LECERF, Mme HIMO-MALRIC.

Etaient représentés :

Mme BOLGERT pouvoir à Mme BOLLET
M. SCHÜTZ pouvoir à M. INGOLD
M. PERROT pouvoir à M. FLINE
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à Mme MALVEZIN
Mme DUPUIS pouvoir à Mme HIMO-MALRIC
Mme TAMBORINI pouvoir à M. JULIEN
M. THOMA pouvoir à M. LECERF

Secrétaire de séance : M. FLINE

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Procès-verbal du Conseil municipal du 22 septembre 2025 - Approbation

- **Unanimité**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-15,

Considérant qu'un Conseil municipal s'est tenu le 22 septembre 2025 et qu'un procès-verbal a été rédigé,

Considérant que le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante,

Sur présentation du rapporteur, M. le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du Conseil municipal du 22 septembre 2025.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Thibault FLINE



Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,

Julien GONDARD



Maire de Fontainebleau

Publié le **21 NOV. 2025**

Notifié le

Certifié exécutoire le **21 NOV. 2025**

Sous l'identifiant 077-217701861-_____



Fontainebleau



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2025**

L'An deux mille vingt-cinq, le 17 novembre à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 10 novembre 2025, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	33
Votants	33
Abstention	1
Suffrages exprimés	32
Pour	26
Contre	6

Etaient présents : M. ROUSSEL, Mme REYNAUD (arrivée à 19h32), M. FLINE, Mme CLER, M. TENDA (arrivé à 19h33), Mme BOLLET, M. INGOLD, Mme MALVEZIN (arrivée à 19h31), Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN (arrivé à 19h31), M. JADAUD, M. RAYMOND, M. BEAUDOUIN (arrivé à 19h32), Mme PHILIPPE, Mme MONTORO, M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme NORET, M. JULIEN (arrivé à 19h33), M. LECERF, Mme HIMO-MALRIC.

Etaient représentés :

Mme BOLGERT pouvoir à Mme BOLLET
M. SCHÜTZ pouvoir à M. INGOLD
M. PERROT pouvoir à M. FLINE
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à Mme MALVEZIN
Mme DUPUIS pouvoir à Mme HIMO-MALRIC
Mme TAMBORINI pouvoir à M. JULIEN
M. THOMA pouvoir à M. LECERF

Secrétaire de séance : M. FLINE

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Approbation de la décision modificative N°1 – Budget Principal de la Ville

- **Majorité**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et particulièrement ses articles L. 1612–11, L. 2312-1 à L. 2312-4,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération N°25/15 du conseil municipal du 17 mars 2025 approuvant le budget primitif du budget principal de la Ville,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires prévisionnels en dépenses, comme en recettes, des sections de fonctionnement et d'investissement,

Considérant l'avis de la Commission Finances, Administration Générale et Sécurité du 6 novembre 2025,

Sur présentation du rapporteur, M. ROUSSEL,

Après en avoir délibéré, à la majorité

**(6 contre : M. THOMA, M. LECERF, M. JULIEN, Mme HIMO-MALRIC,
Mme TAMBORINI, Mme DUPUIS et 1 abstention : M. RAYMOND)**

ADOPTE la décision modificative n°1 du budget principal de la Ville, pour l'exercice 2025, par chapitre, selon le document budgétaire ci-joint et les tableaux ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2025	FONGIBILITE CREDITS 2025	DM1 2025	BUDGETE 2025
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	7 444 144,00	-13 700,00	12 185,00	7 442 629,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	12 862 156,00	0,00	0,00	12 862 156,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	290 000,00	0,00	175 579,00	465 579,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 263 464,00	0,00	129 337,00	3 392 801,00
66 CHARGES FINANCIERES	390 000,00	-35 000,00	0,00	355 000,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00	48 700,00	0,00	58 700,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	24 259 764,00	0,00	317 101,00	24 576 865,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	800 000,00	0,00	0,00	800 000,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 073 080,00	0,00	252 082,00	3 325 162,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	3 873 080,00	0,00	252 082,00	4 125 162,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	28 132 844,00	0,00	569 183,00	28 702 027,00
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	100 000,00	0,00	40 000,00	140 000,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	4 036 732,00	0,00	226 725,00	4 263 457,00
731 FISCALITE LOCALE	16 494 465,00	0,00	11 992,00	16 506 457,00
73 IMPOTS ET TAXES	938 745,00	0,00	-8 722,00	930 023,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	4 226 981,00	0,00	240 599,00	4 467 580,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	835 300,00	0,00	58 589,00	893 889,00
76 PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00	0,00	0,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1	1 478 620,42	0,00	0,00	1 478 620,42
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	28 112 843,42	0,00	569 183,00	28 682 026,42
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	20 000,58	0,00	0,00	20 000,58
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	20 000,58	0,00	0,00	20 000,58
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	28 132 844,00	0,00	569 183,00	28 702 027,00

SECTION D'INVESTISSEMENT	BUDGET PRIMITIF 2025	REPORTS N-1	FONGIBILITE CREDITS 2025	DM1 2025	BUDGETE 2025
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	255 492,00	141 893,50	0,00	-73 140,00	324 245,50
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	33 646,00	79 650,48	0,00	11 000,00	124 296,48
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	5 776 520,00	534 662,13	-137 873,22	-3 148 458,75	3 024 850,16
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	2 362 080,00	437 487,11	137 873,22	-825 650,25	2 111 790,08
OPERATIONS GEREES EN AP/CP	0,00	0,00	0,00	3 784 373,00	3 784 373,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	163 934,60	0,00	0,00	163 934,60
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 120 000,17	0,00	0,00	0,00	2 120 000,17
020 DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	10 547 738,17	1 357 627,82	0,00	-251 876,00	11 653 489,99
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	20 000,58	0,00	0,00	0,00	20 000,58
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	300 000,42	0,00	0,00	0,00	300 000,42
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	320 001,00	0,00	0,00	0,00	320 001,00
001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ	3 563 888,01			0,00	3 563 888,01
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	14 431 627,18	1 357 627,82	0,00	-251 876,00	15 537 379,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 761 516,00	0,00	0,00	86 662,00	2 848 178,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 547 135,50	641 369,23	0,00	-1 088 790,00	1 099 714,73
OPERATIONS D'EQUIPEMENT (GEREES EN AP/CP)	0,00	0,00	0,00	653 170,00	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 900 000,00	0,00	0,00	0,00	2 900 000,00
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	1 380 000,00	2 386 153,85	0,00	-155 000,00	3 611 153,85
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4582 RECETTES (A SUBDIVISER PAR MANDAT)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	8 588 651,50	3 027 523,08	0,00	-503 958,00	11 112 216,58
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 073 080,00	0,00	0,00	252 082,00	3 325 162,00
SECTIONS	800 000,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	300 000,42	0,00	0,00	0,00	300 000,42
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	4 173 080,42	0,00	0,00	252 082,00	4 425 162,42
001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	12 761 731,92	3 027 523,08	0,00	-251 876,00	15 537 379,00

PRECISE qu'il s'équilibre en recettes et en dépenses à 317 307,00 € en mouvements budgétaires. Il se décompose en deux sections :

- La section de fonctionnement : 569 183,00 €
- La section d'investissement : -251 876,00 €

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Thibault FLINE



Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,
Julien GONDARD



Maire de Fontainebleau

Publié le 21 NOV. 2025

Notifié le

Certifié exécutoire le 21 NOV. 2025

Sous l'identifiant 077-217701861-

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251121-20251117CM107-BF
en date du 21/11/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251117CM107

N°25/107



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus : Ville de
Fontainebleau (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21770186100015

POSTE COMPTABLE : FONTAINEBLEAU AVON

M. 57

Décision modificative 1 (3)
Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL VILLE (4)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	11
B2 - Présentation des AE votées	12
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	13
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	16
D1 - Balance générale - Dépenses	18
D2 - Balance générale - Recettes	20

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	22
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	26
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	29
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	30
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	33
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	34
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	37
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	40
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	45

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	48
A1.01 - Opérations non ventilables	51
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	52
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	55
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	56
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	57
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	60
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	64
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	67
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	68
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	71
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	73
A1.908 - Fonction 8 - Transports	76
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	80
A2.01 - Opérations non ventilables	82
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	83
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	89
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	90
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	91
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	95
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	100
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	103
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	104
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	105
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	108
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	110
A2.938 - Fonction 8 - Transports	113

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	117
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	118
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	119
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	120
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	121

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	123
--------------------------	-----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	15323

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	14952302.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1466.92
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1422.73
3	Dépenses d'équipement brut / population	205.28
4	Encours de dette / population (2) (3)	1261.01
5	DGF / population	213.90
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	47.00
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	111.50
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	14.40
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	88.60
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50%
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES					I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)					C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1	0,00
Investissement	0,00	0,00	(3)	A2	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(4)	A3	0,00

	RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde (B)			
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES		C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018 RSA		0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13 Subventions d'investissement (3)		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées		0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21 Immobilisations corporelles (3)		0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26 Participations et créances rattachées		0,00
27 Autres immobilisations financières (3)		0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011 Charges à caractère général (4)		0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00
014 Atténuations de produits		0,00
016 APA		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI		0,00
65 Autres charges de gestion courante (4)		0,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00
66 Charges financières		0,00
67 Charges spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES		C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

II
A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	-251 876,00	-251 876,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (3)	-251 876,00	-251 876,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	569 183,00	569 183,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (4)	569 183,00	569 183,00
	TOTAL DU BUDGET (5)	317 307,00	317 307,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
06/2025	CONSTRUCTION ECOLE LAGORSE	06	12 565 152,37
08/2025	DEPLOIEMENT ET MODERNISATION VIDEOPROTECTION	08	1 505 573,36
07/2025	ECLAIRAGE LED	07	924 672,20
TOTAL			14 995 397,93
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			14 995 397,93

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRESENTATION DES AE VOTEES	II B2
--	------------------------

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT					C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	397 385,50	0,00	-73 140,00	-73 140,00	324 245,50
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	113 296,48	0,00	11 000,00	11 000,00	124 296,48
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	6 173 308,91	0,00	-141 306,38	-141 306,38	6 032 002,53
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	2 937 440,33	0,00	-48 429,62	-48 429,62	2 889 010,71
Total des dépenses d'équipement		9 621 431,22	0,00	-251 876,00	-251 876,00	9 369 555,22
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	163 934,60	0,00	0,00	0,00	163 934,60
16	Emprunts et dettes assimilées	2 120 000,17	0,00	0,00	0,00	2 120 000,17
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		2 283 934,77	0,00	0,00	0,00	2 283 934,77
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		11 905 365,99	0,00	-251 876,00	-251 876,00	11 653 489,99

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	20 000,58		0,00	0,00	20 000,58
041	Opérations patrimoniales (8)	300 000,42		0,00	0,00	300 000,42
Total des dépenses d'ordre d'investissement		320 001,00		0,00	0,00	320 001,00

TOTAL	12 225 366,99	0,00	-251 876,00	-251 876,00	11 973 490,99
--------------	----------------------	-------------	--------------------	--------------------	----------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	3 563 888,01
--	---------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	15 537 379,00
---	----------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
 (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
 (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
 (4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
 (5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
 (6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
 (8) $DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041$.
 (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT					II C1
--	--	--	--	--	----------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	2 188 504,73	0,00	-435 620,00	-435 620,00	1 752 884,73
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	2 900 000,00	0,00	0,00	0,00	2 900 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		5 088 504,73	0,00	-435 620,00	-435 620,00	4 652 884,73
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	867 523,25	0,00	86 662,00	86 662,00	954 185,25
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	1 893 992,75	0,00	0,00	0,00	1 893 992,75
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 766 153,85	0,00	-155 000,00	-155 000,00	3 611 153,85
Total des recettes financières		6 527 669,85	0,00	-68 338,00	-68 338,00	6 459 331,85
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		11 616 174,58	0,00	-503 958,00	-503 958,00	11 112 216,58

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	3 073 080,00		252 082,00	252 082,00	3 325 162,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	800 000,00		0,00	0,00	800 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	300 000,42		0,00	0,00	300 000,42
Total des recettes d'ordre d'investissement		4 173 080,42		252 082,00	252 082,00	4 425 162,42

TOTAL	15 789 255,00	0,00	-251 876,00	-251 876,00	15 537 379,00
+					
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					0,00
=					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					15 537 379,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.	AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	4 105 161,42
--	--	---------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
 (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
 (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
 (4) Hors recettes imputées au chapitre 018.
 (5) Sauf 165, 166 et 16449.
 (6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
 (7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
 (8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021 ; DI\ 040 = RF\ 042 ; RI\ 040 = DF\ 042 ; DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT					C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	7 430 444,00	0,00	12 185,00	12 185,00	7 442 629,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	12 862 156,00	0,00	0,00	0,00	12 862 156,00
014	Atténuations de produits	290 000,00	0,00	175 579,00	175 579,00	465 579,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	3 263 464,00	0,00	129 337,00	129 337,00	3 392 801,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		23 846 064,00	0,00	317 101,00	317 101,00	24 163 165,00
66	Charges financières	355 000,00	0,00	0,00	0,00	355 000,00
67	Charges spécifiques (4)	58 700,00	0,00	0,00	0,00	58 700,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		24 259 764,00	0,00	317 101,00	317 101,00	24 576 865,00

023	Virement à la section d'investissement (5)	3 073 080,00		252 082,00	252 082,00	3 325 162,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	800 000,00		0,00	0,00	800 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		3 873 080,00		252 082,00	252 082,00	4 125 162,00

TOTAL	28 132 844,00	0,00	569 183,00	569 183,00	28 702 027,00
--------------	----------------------	-------------	-------------------	-------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	28 702 027,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) $DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043$.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT					C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	100 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	140 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 036 732,00	0,00	226 725,00	226 725,00	4 263 457,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	938 745,00	0,00	-8 722,00	-8 722,00	930 023,00
731	Fiscalité locale	16 494 465,00	0,00	11 992,00	11 992,00	16 506 457,00
74	Dotations et participations (4)	4 226 981,00	0,00	240 599,00	240 599,00	4 467 580,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	835 300,00	0,00	58 589,00	58 589,00	893 889,00
Total des recettes de gestion courante		26 632 223,00	0,00	569 183,00	569 183,00	27 201 406,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		26 634 223,00	0,00	569 183,00	569 183,00	27 203 406,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	20 000,58		0,00	0,00	20 000,58
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		20 000,58		0,00	0,00	20 000,58

TOTAL	26 654 223,58	0,00	569 183,00	569 183,00	27 223 406,58
--------------	----------------------	-------------	-------------------	-------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	1 478 620,42
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	28 702 027,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	4 105 161,42
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) $DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043$.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération $DF 023 + DF 042 - RF 042$ ou solde de l'opération $RI 021 + RI 040 - DI 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
BALANCE GENERALE – DEPENSES		D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	3 784 373,00		3 784 373,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	-73 140,00	0,00	-73 140,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	11 000,00	0,00	11 000,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	-3 148 458,75	0,00	-3 148 458,75
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	-825 650,25	0,00	-825 650,25
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	-251 876,00	0,00	-251 876,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-251 876,00
---	--------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	12 185,00		12 185,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014 Atténuations de produits	175 579,00		175 579,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	129 337,00	0,00	129 337,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	0,00	0,00	0,00
67 Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		252 082,00	252 082,00
Dépenses de fonctionnement – Total	317 101,00	252 082,00	569 183,00

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	569 183,00
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE – RECETTES			D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	86 662,00	0,00	86 662,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	-435 620,00	0,00	-435 620,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		252 082,00	252 082,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	-155 000,00		-155 000,00
Recettes d'investissement – Total	-503 958,00	252 082,00	-251 876,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
---	------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
--------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-251 876,00
---	--------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	40 000,00		40 000,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	226 725,00		226 725,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	-8 722,00		-8 722,00
731 Fiscalité locale	11 992,00		11 992,00
74 Dotations et participations (8)	240 599,00		240 599,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	58 589,00	0,00	58 589,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	569 183,00	0,00	569 183,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
	R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE		0,00
			=
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		569 183,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
 (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
 (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
 (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
 (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
 (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
 (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								A

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	12 225 366,99	0,00	14 995 397,93	-251 876,00	-251 876,00	3 784 373,00	-4 036 249,00	-251 876,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	397 385,50	0,00	0,00	-73 140,00	-73 140,00	0,00	-73 140,00	-73 140,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	113 296,48	0,00	0,00	11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
21	Immobilisations corporelles	6 173 308,91	0,00	0,00	-3 148 458,75	-3 148 458,75	0,00	-3 148 458,75	-3 148 458,75
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 937 440,33	0,00	0,00	-825 650,25	-825 650,25	0,00	-825 650,25	-825 650,25
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	14 995 397,93	3 784 373,00	3 784 373,00	3 784 373,00	0,00	3 784 373,00
	Total des dépenses d'équipement	9 621 431,22	0,00	14 995 397,93	-251 876,00	-251 876,00	3 784 373,00	-4 036 249,00	-251 876,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	163 934,60	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 120 000,17	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
	Total des dépenses financières	2 283 934,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	11 905 365,99	0,00	14 995 397,93	-251 876,00	-251 876,00	3 784 373,00	-4 036 249,00	-251 876,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	20 000,58			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	300 000,42			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	320 001,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)	0,00
--	------

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses d'investissement cumulées								

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES					A

RECETTES						
Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL		13 895 262,25	0,00	-251 876,00	-251 876,00	-251 876,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 188 504,73	0,00	-435 620,00	-435 620,00	-435 620,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	2 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		5 088 504,73	0,00	-435 620,00	-435 620,00	-435 620,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	867 523,25	0,00	86 662,00	86 662,00	86 662,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 766 153,85	0,00	-155 000,00	-155 000,00	-155 000,00
	Total des recettes financières	4 633 677,10	0,00	-68 338,00	-68 338,00	-68 338,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	9 722 181,83	0,00	-503 958,00	-503 958,00	-503 958,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	3 073 080,00		252 082,00	252 082,00	252 082,00
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)</i>	800 000,00		0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales (7)</i>	300 000,42		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	4 173 080,42		252 082,00	252 082,00	252 082,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)	0,00
--	------

Affectation au compte 1068 (9)	0,00
--------------------------------	------

Total des recettes d'investissement cumulées	-251 876,00
---	--------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		12 225 366,99	0,00	14 995 397,93	-251 876,00	-251 876,00	3 784 373,00	-4 036 249,00	-251 876,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	397 385,50	0,00	0,00	-73 140,00	-73 140,00	0,00	-73 140,00	-73 140,00
2031	Frais d'études	355 418,90	0,00		-81 240,00	-81 240,00	0,00	-81 240,00	-81 240,00
2051	Concessions, droits similaires	41 966,60	0,00		8 100,00	8 100,00	0,00	8 100,00	8 100,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	113 296,48	0,00	0,00	11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
2041482	Subv.Autres cnes:Bâtiments,installations	113 296,48	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
21	Immobilisations corporelles	6 173 308,91	0,00	0,00	-3 148 458,75	-3 148 458,75	0,00	-3 148 458,75	-3 148 458,75
2115	Terrains bâties	446 463,80	0,00		-450 000,00	-450 000,00	0,00	-450 000,00	-450 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	7 084,64	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	43 994,30	0,00		37 942,00	37 942,00	0,00	37 942,00	37 942,00
21311	Bâtiments administratifs	211 758,82	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	3 970 312,10	0,00		-2 887 803,75	-2 887 803,75	0,00	-2 887 803,75	-2 887 803,75
21313	Bâtiments sociaux et médico-sociaux	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
21316	Equipements du cimetière	55 729,85	0,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
21318	Autres bâtiments publics	802 172,79	0,00		30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
21351	Bâtiments publics	65 635,25	0,00		52 178,00	52 178,00	0,00	52 178,00	52 178,00
2151	Réseaux de voirie	50 141,60	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	27 547,21	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	1 780,80	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	27 792,96	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	95 093,85	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	41 654,37	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21611	Biens sous-jacents	8 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II				III = I + II
21621	Biens sous-jacents	37 536,81	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	48 647,20	0,00		23 225,00	23 225,00	0,00	23 225,00	23 225,00
21831	Matériel informatique scolaire	4 860,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	20 527,30	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	11 486,51	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	49 347,65	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	145 641,10	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 937 440,33	0,00	0,00	-825 650,25	-825 650,25	0,00	-825 650,25	-825 650,25
2312	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	2 913 788,95	0,00		-825 650,25	-825 650,25	0,00	-825 650,25	-825 650,25
238	Avances commandes immo corporelles	23 651,38	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	14 995 397,93	3 784 373,00	3 784 373,00	3 784 373,00	0,00	3 784 373,00
Total des dépenses d'équipement		9 621 431,22	0,00	14 995 397,93	-251 876,00	-251 876,00	3 784 373,00	-4 036 249,00	-251 876,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	163 934,60	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	163 934,60	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	2 120 000,17	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 100 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	20 000,17	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		2 283 934,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		11 905 365,99	0,00	14 995 397,93	-251 876,00	-251 876,00	3 784 373,00	-4 036 249,00	-251 876,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	20 000,58			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	20 000,58			0,00	0,00		0,00	0,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	20 000,58			0,00	0,00		0,00	0,00
13912	Subv. transf. Régions	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13913	Subv. transf. Départements	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	300 000,42			0,00	0,00		0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	300 000,42			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		320 001,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailier les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET							III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT							A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
6	CONSTRUCTION ECOLE LAGORSSE	06	0,00	0,00	3 007 152,37	3 007 152,37	3 007 152,37	0,00
7	EVOLUTION EN LED DE L ECLAIRAGE PUBLIC	07	0,00	0,00	357 220,44	357 220,44	357 220,44	0,00
8	VIDEOPROTECTION	08	0,00	0,00	420 000,19	420 000,19	420 000,19	0,00
TOTAL			0,00	0,00	3 784 373,00	3 784 373,00	3 784 373,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT						A.2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 6
LIBELLE : CONSTRUCTION ECOLE LAGORSSSE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 06

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	12 565 152,37	0,00	a	0,00	3 007 152,37
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	12 565 152,37	0,00	0,00	3 007 152,37	3 007 152,37
21312	Bâtiments scolaires	12 565 152,37	0,00	0,00	3 007 152,37	3 007 152,37
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	c	0,00	570 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	570 000,00	570 000,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00
13362	Dotation de soutien à l'invest local	0,00	0,00	150 000,00	150 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-2 437 152,37
--------------------------------------	----------------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
 (2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.
 (4) Sauf 165, 166 et 16449.
 (5) Indiquer le signe algébrique.
 (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET				III	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT				A2.2	

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 7
LIBELLE : EVOLUTION EN LED DE L ECLAIRAGE PUBLIC
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 07

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	924 672,20	0,00	a	0,00	357 220,44
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	924 672,20	0,00	0,00	357 220,44	357 220,44
2315	Install., matériel et outill. technique	924 672,20	0,00	0,00	357 220,44	357 220,44

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	c	0,00	83 170,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	83 170,00	83 170,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	53 170,00	53 170,00
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-274 050,44
--------------------------------------	--------------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
 (2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
 (4) Sauf 165, 166 et 16449.
 (5) Indiquer le signe algébrique.
 (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET			III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT			A2.2

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 8
LIBELLE : VIDEOPROTECTION
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 08

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	1 505 573,36	0,00	a	0,00	420 000,19
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 505 573,36	0,00	0,00	420 000,19	420 000,19
2315	Install., matériel et outill. technique	1 505 573,36	0,00	0,00	420 000,19	420 000,19

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)	-420 000,19
--------------------------------------	--------------------

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
- (2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Indiquer le signe algébrique.
- (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
	TOTAL	13 895 262,25	0,00	-251 876,00	-251 876,00	-251 876,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	2 188 504,73	0,00	-435 620,00	-435 620,00	-435 620,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	478 063,70	0,00	-81 500,00	-81 500,00	-81 500,00
1322	Subv. non transf. Régions	946 553,71	0,00	-383 736,00	-383 736,00	-383 736,00
1323	Subv. non transf. Départements	230 000,00	0,00	79 985,00	79 985,00	79 985,00
13256	Attributions compensation investissement	101 128,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	12 839,32	0,00	0,00	0,00	0,00
13361	Dotation équip. territoires ruraux transf	203 920,00	0,00	-137 920,00	-137 920,00	-137 920,00
13362	Dotation de soutien à l'invest local	100 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
1338	Autres fonds équip. transférables	115 000,00	0,00	-110 000,00	-110 000,00	-110 000,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	147 551,00	147 551,00	147 551,00
13461	Dot. équip. territoires ruraux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	2 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		5 088 504,73	0,00	-435 620,00	-435 620,00	-435 620,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	867 523,25	0,00	86 662,00	86 662,00	86 662,00
10222	FCTVA	780 000,00	0,00	79 662,00	79 662,00	79 662,00
10226	Taxe d'aménagement	87 523,25	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
10251	Dons et legs en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I		II	
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 766 153,85	0,00	-155 000,00	-155 000,00	-155 000,00
Total des recettes financières		4 633 677,10	0,00	-68 338,00	-68 338,00	-68 338,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		9 722 181,83	0,00	-503 958,00	-503 958,00	-503 958,00
021	Virement de la section de fonctionnement	3 073 080,00		252 082,00	252 082,00	252 082,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	800 000,00		0,00	0,00	0,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	0,00		0,00	0,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	0,00		0,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00		0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00		0,00	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	0,00		0,00	0,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	0,00		0,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	0,00		0,00	0,00	0,00
281328	Autres bâtiments privés	0,00		0,00	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	0,00		0,00	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	0,00		0,00	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	0,00		0,00	0,00	0,00
281578	Autre matériel technique	0,00		0,00	0,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0,00		0,00	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	0,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	0,00		0,00	0,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	800 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	300 000,42		0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	300 000,42		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		4 173 080,42		252 082,00	252 082,00	252 082,00

(1) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
	TOTAL	28 132 844,00	0,00	0,00	569 183,00	569 183,00	0,00	569 183,00	569 183,00
011	Charges à caractère général (4)	7 430 444,00	0,00	0,00	12 185,00	12 185,00	0,00	12 185,00	12 185,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	12 862 156,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	290 000,00	0,00		175 579,00	175 579,00		175 579,00	175 579,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	3 263 464,00	0,00	0,00	129 337,00	129 337,00	0,00	129 337,00	129 337,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses de gestion des services	23 846 064,00	0,00	0,00	317 101,00	317 101,00	0,00	317 101,00	317 101,00
66	Charges financières	355 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	58 700,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	Total des dépenses financières	413 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses réelles	24 259 764,00	0,00	0,00	317 101,00	317 101,00	0,00	317 101,00	317 101,00
023	Virement à la section d'investissement	3 073 080,00			252 082,00	252 082,00		252 082,00	252 082,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	800 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre	3 873 080,00			252 082,00	252 082,00		252 082,00	252 082,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)	0,00
---------------------------------------	------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	569 183,00
---	------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (6) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES						III
						B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	26 654 223,58	0,00	569 183,00	569 183,00	569 183,00
013	Atténuations de charges (3)	100 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 036 732,00	0,00	226 725,00	226 725,00	226 725,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	938 745,00	0,00	-8 722,00	-8 722,00	-8 722,00
731	Fiscalité locale	16 494 465,00	0,00	11 992,00	11 992,00	11 992,00
74	Dotations et participations (3)	4 226 981,00	0,00	240 599,00	240 599,00	240 599,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	835 300,00	0,00	58 589,00	58 589,00	58 589,00
Total des recettes de gestion des services		26 632 223,00	0,00	569 183,00	569 183,00	569 183,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		26 634 223,00	0,00	569 183,00	569 183,00	569 183,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	20 000,58		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		20 000,58		0,00	0,00	0,00

	R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	0,00
--	--	-------------

	Total des recettes de fonctionnement cumulées	569 183,00
--	--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET								III	
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								B1	
Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	28 132 844,00	0,00	0,00	569 183,00	569 183,00	0,00	569 183,00	569 183,00
011	Charges à caractère général (5)	7 430 444,00	0,00	0,00	12 185,00	12 185,00	0,00	12 185,00	12 185,00
6042	Achats de prestations de services	1 097 661,70	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	63 218,20	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	508 974,69	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60613	Chauffage urbain	13 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	323 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	83 128,35	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	29 694,86	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	4 290,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	27 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	106 673,59	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	17 244,45	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	35 207,86	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	19 253,37	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	39 043,26	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	4 471,04	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	39 152,68	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	220 110,89	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	784 165,73	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	137 409,40	0,00		9 125,00	9 125,00	0,00	9 125,00	9 125,00
61351	Matériel roulant	6 204,33	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	63 172,03	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	5 683,88	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	23 876,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	28 196,98	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	5 116,53	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	782 195,12	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	8 991,60	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	42 268,40	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
61558	Entretien autres biens mobiliers	70 425,80	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	333 366,34	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	154 540,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	8 800,46	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	60 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	100 689,67	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	38 904,49	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	31 560,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	2 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	23 028,80	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	483 513,38	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	38 989,72	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	6 418,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6241	Transports de biens	1 750,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	87 563,30	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	120 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	87 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	92 011,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	38 320,80	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	414 050,47	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	165 517,75	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	365 503,29	0,00		3 060,00	3 060,00	0,00	3 060,00	3 060,00
63512	Taxes foncières	167 908,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	2 050,79	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	7 427,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	5 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	12 862 156,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	103 021,19	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	33 175,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	116 125,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	5 389 507,59	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	136 026,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	1 240 129,55	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	2 433 325,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	1 410 580,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 523 293,54	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	45 571,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	229 713,68	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	8 563,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	64 019,45	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64732	Alloc. chômage versées aux ASSEDIC	91 106,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	38 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	290 000,00	0,00		175 579,00	175 579,00		175 579,00	175 579,00
703894	Reversements/forfait post-stationnement	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
7391112	Degrèv. taxe habit. / logements vacants	143 474,00	0,00		143 474,00	143 474,00		143 474,00	143 474,00
739116	Prél. article 55 de la loi SRU	30 046,05	0,00		27 039,00	27 039,00		27 039,00	27 039,00
739118	Autres revers, restit. contrib. directes	29 934,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739218	Autres prél./revers. fisc. coll. locales	5 066,00	0,00		5 066,00	5 066,00		5 066,00	5 066,00
739221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	76 479,95	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	3 263 464,00	0,00	0,00	129 337,00	129 337,00	0,00	129 337,00	129 337,00
65188	Autres	200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	218 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	388,32	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	14 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65315	Formation	3 038,46	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65316	Frais de représentation du maire	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	0,00		28 575,00	28 575,00	0,00	28 575,00	28 575,00
6542	Créances éteintes	0,00	0,00		6 132,00	6 132,00	0,00	6 132,00	6 132,00
6558	Autres contributions obligatoires	367 788,74	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6568	Autres participations	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65736222	Subv. régie indus. com. avec ps.morale	769 500,00	0,00		70 000,00	70 000,00	0,00	70 000,00	70 000,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	1 450 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65742	Subv. de fonctionnement aux entreprises	0,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	290 850,00	0,00		4 630,00	4 630,00	0,00	4 630,00	4 630,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	108 400,32	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	3 014,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Pénalités sur marchés	15 211,26	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6584	Amendes fiscales et pénales	678,24	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	10 194,66	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		23 846 064,00	0,00	0,00	317 101,00	317 101,00	0,00	317 101,00	317 101,00
66	Charges financières	355 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	354 570,70	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	429,30	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	58 700,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	58 700,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		413 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		24 259 764,00	0,00	0,00	317 101,00	317 101,00	0,00	317 101,00	317 101,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	3 073 080,00			252 082,00	252 082,00		252 082,00	252 082,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)</i>	800 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	<i>Dot. amort. immos incorporelles</i>	800 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)</i>	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		3 873 080,00			252 082,00	252 082,00		252 082,00	252 082,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	102 248,05
Montant des ICNE de l'exercice N-1	114 841,06
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE						III
						B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	TOTAL	26 654 223,58	0,00	569 183,00	569 183,00	569 183,00
013	Atténuations de charges (4)	100 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	100 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 036 732,00	0,00	226 725,00	226 725,00	226 725,00
7018	Autres ventes de produits finis	0,00	0,00	7 480,00	7 480,00	7 480,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70321	Stationnement et location voie publique	295 562,00	0,00	14 245,00	14 245,00	14 245,00
70323	Red. occupation dom. public	27 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70383	Redevance de stationnement	850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70384	Forfait de post-stationnement	800 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	20 010,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	298 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70631	Redevances services à caractère sportif	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70632	Redevances services à caractère loisir	212 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	752 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70843	Mise à dispo personnel CCAS/CIAS	579 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	28 144,98	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	13 755,02	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	20 000,00	0,00	-5 000,00	-5 000,00	-5 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	938 745,00	0,00	-8 722,00	-8 722,00	-8 722,00
73211	Attribution de compensation	800 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	14 610,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7323	Revers. prél. / jeux et paris hippiques	123 375,00	0,00	-8 722,00	-8 722,00	-8 722,00
731	Fiscalité locale	16 494 465,00	0,00	11 992,00	11 992,00	11 992,00
73111	Impôts directs locaux	14 700 000,00	0,00	20 472,00	20 472,00	20 472,00

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
73118	Autres contributions directes	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Accise sur l'électricité	480 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73154	Droits de place	54 465,00	0,00	4 520,00	4 520,00	4 520,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	35 000,00	0,00	-13 000,00	-13 000,00	-13 000,00
7318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	4 226 981,00	0,00	240 599,00	240 599,00	240 599,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	3 015 000,00	0,00	-18 728,00	-18 728,00	-18 728,00
741121	DSR des communes	475 120,00	0,00	16 557,00	16 557,00	16 557,00
741127	DNP des communes	187 680,00	0,00	18 508,00	18 508,00	18 508,00
744	FCTVA	0,00	0,00	79 338,00	79 338,00	79 338,00
74718	Autres participations Etat	200 830,00	0,00	12 500,00	12 500,00	12 500,00
7472	Participation régions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7473	Participation départements	29 900,00	0,00	-8 000,00	-8 000,00	-8 000,00
7478222	Participation Caisses alloc. familiales	81 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	148 400,00	0,00	8 900,00	8 900,00	8 900,00
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	30 000,00	0,00	91 524,00	91 524,00	91 524,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	3 151,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74888	Autres	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	835 300,00	0,00	58 589,00	58 589,00	58 589,00
752	Revenus des immeubles	230 500,00	0,00	-13 000,00	-13 000,00	-13 000,00
756	Libéralités reçues	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	602 500,00	0,00	-39 000,00	-39 000,00	-39 000,00
75888	Autres	800,00	0,00	110 589,00	110 589,00	110 589,00
Total des recettes de gestion des services		26 632 223,00	0,00	569 183,00	569 183,00	569 183,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		26 634 223,00	0,00	569 183,00	569 183,00	569 183,00

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	20 000,58		0,00	0,00	0,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	20 000,58		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		20 000,58		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES								IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – VUE D’ENSEMBLE								A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
	DEPENSES	2 100 000,00	1 283 784,52	0,00	84 536,20	4 261 913,35	481 883,01	95 419,15	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d’investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 100 000,00	20 000,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	122 066,60	0,00	0,00	6 985,00	48 660,00	1 195,00	0,00
204	Subventions d’équipement versées	0,00	124 296,48	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 017 421,27	0,00	84 536,20	4 140 179,39	433 223,01	94 224,15	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	114 748,96	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	9 460 459,85	370 216,70	0,00	16 976,66	584 769,50	71 728,00	12 839,32	0,00
024	Produits des cessions d’immobilisations	3 611 153,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 848 178,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d’investissement	101 128,00	370 216,70	0,00	16 976,66	584 769,50	71 728,00	12 839,32	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 900 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d’équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES							IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – VUE D’ENSEMBLE (suite)							A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	865 058,80	0,00	0,00	2 480 894,96		11 653 489,99
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d’investissement	163 934,60	0,00	0,00	0,00		163 934,60
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		2 120 000,17
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	54 335,00	0,00	0,00	91 003,90		324 245,50
204	Subventions d’équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		124 296,48
21	Immobilisations corporelles	110 084,60	0,00	0,00	152 333,91		6 032 002,53
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	536 704,60	0,00	0,00	2 237 557,15		2 889 010,71
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	564 034,21	0,00	0,00	31 192,34		11 112 216,58
024	Produits des cessions d’immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		3 611 153,85
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		2 848 178,00
13	Subventions d’investissement	564 034,21	0,00	0,00	31 192,34		1 752 884,73
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		2 900 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d’équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	2 100 000,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	2 100 000,00
	RECETTES	9 460 459,85
024	Produits des cessions d'immobilisations	3 611 153,85
102	Dotations et fonds d'investissement	954 185,25
106	Réserves	1 893 992,75
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	101 128,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	2 900 000,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES					IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE					A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		1 134 006,47	0,00	55 729,85	0,00	94 048,20
165	Dépôts et cautionnements reçus	20 000,17	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	72 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	124 296,48	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	50 066,60	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	-3 536,20	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	779 950,57	0,00	55 729,85	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	48 339,78	0,00	0,00	0,00	7 283,81
218	Autres immobilisations corporelles	42 889,07	0,00	0,00	0,00	86 764,39
RECETTES		370 216,70	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	217 665,70	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	147 551,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
			041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
	DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 283 784,52
165	Dépôts et cautionnements reçus		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,17
203	Frais d'études, recherche, développement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 000,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	124 296,48
205	Licences, procédés, droits similaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 066,60
211	Terrains		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-3 536,20
213	Constructions		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	835 680,42
215	Installat°, matériel, outillage techniq.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 623,59
218	Autres immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129 653,46
	RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	370 216,70
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	217 665,70
133	Fonds affectés à l'équipement amort.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	147 551,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES					IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE					A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	84 536,20	0,00	0,00	0,00	84 536,20
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	84 536,20	0,00	0,00	0,00	84 536,20
	RECETTES	0,00	16 976,66	0,00	0,00	0,00	16 976,66
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	15 976,66	0,00	0,00	0,00	15 976,66

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
	DEPENSES	7 533,13	70 178,82	4 158 857,38	12 679,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	1 580,00	5 405,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	5 887,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	7 533,13	67 896,82	4 023 438,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	702,00	9 377,09	12 679,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	91 097,58	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	23 651,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	584 769,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort.	0,00	0,00	434 769,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES												IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE												A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												258 Autres	
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnaliste personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques			
							2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives		
DÉPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l’enseignement		
	DEPENSES	9 000,00	0,00	3 664,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 261 913,35
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 985,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 887,54
213	Constructions	9 000,00	0,00	3 664,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 111 532,90
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 758,95
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 097,58
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 651,38
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	584 769,50
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	434 769,50
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
	DEPENSES	300,00	128 534,27	0,00	79 122,67	0,00	0,00	8 100,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	108 872,66	0,00	24 301,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	1 300,00	0,00	36 236,81	0,00	0,00	8 100,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	300,00	18 361,61	0,00	18 584,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	5 728,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	5 728,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détalier les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
		3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs						
DEPENSES		68 034,96	0,00	0,00	0,00	96 954,50	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	47 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	39 360,80	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	57 030,45	0,00	0,00	0,00	8 364,11	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	1 946,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	9 057,63	0,00	0,00	0,00	1 349,59	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	66 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	66 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détalier les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Égalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	83 669,71	0,00	17 166,90	0,00	0,00	0,00	481 883,01
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	780,00	0,00	0,00	0,00	48 660,00
212	Agencements et aménagements de terrains	36 687,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 048,76
213	Constructions	42 975,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	241 544,41
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 446,88
216	Biens historiques et culturels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 636,81
218	Autres immobilisations corporelles	3 506,32	0,00	16 386,90	0,00	0,00	0,00	67 546,15
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 728,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 728,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 000,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	84 355,11	0,00	1 195,00	0,00	0,00	9 869,04	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	1 195,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	84 355,11	0,00	0,00	0,00	0,00	9 869,04	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 839,32	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 839,32	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales		
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées					
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 419,15	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 195,00	
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 224,15	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 839,32	
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 839,32	

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES										IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE										A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	49 590,39	536 704,60	0,00	0,00	0,00	216 932,26
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	163 934,60
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	6 015,00	0,00	0,00	0,00	0,00	39 840,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	7 084,64	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	20 448,75	0,00	0,00	0,00	0,00	13 157,66
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	16 042,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	536 704,60	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	339 604,21	0,00	153 170,00	0,00	0,00	0,00	71 260,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	339 604,21	0,00	153 170,00	0,00	0,00	0,00	71 260,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l’accession à la propriété	554 Aire d’accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	61 831,55	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	8 480,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	53 153,55	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	198,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	865 058,80
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	163 934,60
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	54 335,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 084,64
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 153,55
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 606,41
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 240,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	536 704,60
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	564 034,21
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	564 034,21

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détalier les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie								
			841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 407 891,57	0,00	73 003,39	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 003,90	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	79 330,52	0,00	73 003,39	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 237 557,15	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 192,34	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 192,34	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 480 894,96
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91 003,90
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	152 333,91
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 237 557,15
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 192,34
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 192,34

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE								A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
	DEPENSES	865 465,87	7 656 942,99	0,00	949 981,56	3 039 240,24	5 676 188,56	2 367 181,86	0,00
011	Charges à caractère général	5 811,00	2 380 090,53	0,00	37 469,40	1 640 412,50	950 968,50	19 704,46	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	4 858 787,44	0,00	911 475,36	996 330,83	3 662 392,90	872 797,40	0,00
014	Atténuations de produits	460 579,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	412 150,96	0,00	1 036,80	398 100,00	1 058 514,00	1 474 680,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	355 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	44 075,87	5 914,06	0,00	0,00	4 396,91	4 313,16	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	21 135 841,00	864 823,00	0,00	0,00	868 300,00	1 350 360,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	154 510,00	0,00	0,00	786 400,00	1 090 760,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	815 370,00	114 653,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	16 425 472,00	24 020,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	3 894 999,00	104 051,00	0,00	0,00	81 900,00	256 800,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	325 589,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES							IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)							A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
	DEPENSES	0,00	926 446,78	293 523,89	1 089 615,85	1 712 277,40		24 576 865,00
011	Charges à caractère général	0,00	418 805,40	35 238,59	610 283,64	1 343 844,98		7 442 629,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	506 913,14	229 644,30	460 382,21	363 432,42		12 862 156,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00		465 579,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	728,24	28 641,00	18 950,00	0,00		3 392 801,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		355 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		58 700,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
	RECETTES	0,00	69 000,00	132 527,00	89 830,00	2 692 725,00		27 203 406,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		140 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	27 000,00	23 062,00	0,00	2 181 725,00		4 263 457,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		930 023,00
731	Fiscalité locale	0,00	22 000,00	34 965,00	0,00	0,00		16 506 457,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	40 000,00	89 830,00	0,00		4 467 580,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	20 000,00	34 500,00	0,00	511 000,00		893 889,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	865 465,87
627	Services bancaires et assimilés	5 811,00
661	Charges d'intérêts	355 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	44 075,87
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	460 579,00
	RECETTES	21 135 841,00
731	Fiscalité locale	16 425 472,00
732	Fiscalité reversée	815 370,00
741	D.G.F.	3 694 137,00
744	FCTVA	79 338,00
748	Autres attributions et participations	121 524,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES					IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE					A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		5 245 567,65	0,00	32 031,61	674 300,47	1 443 232,80
606	Achats non stockés de matières et fourn	512 853,01	0,00	3 977,61	200,00	71 046,80
611	Contrats de prestations de services	10 322,28	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	80 535,72	0,00	0,00	0,00	11 600,00
614	Charges locatives et de copropriété	5 683,88	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	274 554,62	0,00	21 623,56	576,00	0,00
616	Primes d'assurances	154 540,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	166 480,94	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	63 581,58	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	28 131,99	0,00	0,00	4 800,00	463 631,89
625	Déplacements et missions	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	146 500,00	0,00	0,00	60 100,00	0,00
628	Divers	72 220,86	0,00	0,00	3 680,00	33 342,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	67 347,00	0,00	0,00	10 385,19	16 045,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	177 385,79	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	5 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	2 342 570,82	0,00	0,00	436 462,00	644 393,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	881 785,56	0,00	0,00	155 784,20	199 526,25
647	Autres charges sociales	100 027,48	0,00	0,00	2 313,08	2 147,86
653	Indemnités	1 888,32	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	34 707,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	300,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
658	Charges diverses de gestion courante	109 936,74	0,00	6 430,44	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 914,06	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		666 252,00	0,00	70 500,00	63 651,00	64 420,00
641	Rémunérations du personnel	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	10,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00
708	Autres produits	84 000,00	0,00	0,00	0,00	500,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	24 020,00

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
732	Fiscalité reversée	114 653,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	500,00	5 500,00	39 900,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	58 151,00	0,00
752	Revenus des immeubles	215 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	110 589,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	246 170,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	432,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	245 738,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	041 Action relevant de la subvention globale	04 Coop,décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
			042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
	DEPENSES	11 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 990,00	7 656 942,99
606	Achats non stockés de matières et fourn	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	588 077,42
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 322,28
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	92 135,72
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 683,88
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	296 754,18
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 540,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	166 480,94
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 581,58
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 990,00	500 985,88
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	206 600,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109 242,86
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 777,19
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	177 385,79
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 300,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 423 425,82
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 237 096,01
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	104 488,42
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	247 626,78
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 707,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	11 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 450,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 367,18
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 914,06
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	864 823,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 010,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	84 500,00

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 020,00
732	Fiscalité reversée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 653,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 900,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 151,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	215 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 589,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES					IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE					A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	949 981,56	0,00	0,00	0,00	949 981,56
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	16 771,80	0,00	0,00	0,00	16 771,80
615	Entretien et réparations	0,00	1 006,84	0,00	0,00	0,00	1 006,84
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	3 174,00	0,00	0,00	0,00	3 174,00
628	Divers	0,00	16 516,76	0,00	0,00	0,00	16 516,76
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	14 418,00	0,00	0,00	0,00	14 418,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	662 679,32	0,00	0,00	0,00	662 679,32
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	232 726,04	0,00	0,00	0,00	232 726,04
647	Autres charges sociales	0,00	1 652,00	0,00	0,00	0,00	1 652,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	1 036,80	0,00	0,00	0,00	1 036,80
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détalier les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
	DEPENSES	254 213,60	716 271,19	316 037,30	397 725,66	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	2 700,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	110 245,47	103 275,27	7 281,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	12 301,03	30 288,54	9 580,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	150,00	259,00	164,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	113 615,56	169 904,76	3 161,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	4 171,00	9 822,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunerations du personnel	179 790,00	335 969,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	68 930,84	129 704,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	1 321,76	1 321,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	367 788,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervenant ^o cpt prop. - Subvent ^o	0,00	3 142,00	9 087,00	2 871,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	522,73	1 678,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	1 435,98	32 964,02	248 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	167 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	1 435,98	32 964,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	81 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES											IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE											A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle											258 Autres		
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnaliste personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques			
		2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives							
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
657	Charges intervent ^e cpt prop. - Subvent ^e	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												258 Autres	
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques			
		2561 Missions statutaires et règlementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives							
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	1 128 010,41	224 271,44	2 710,64	0,00	0,00	0,00	3 039 240,24
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	911 205,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	917 905,00
606	Achats non stockés de matières et fourn	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	221 102,14
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	4 870,28	0,00	674,64	0,00	0,00	0,00	57 714,49
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	573,13
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
628	Divers	0,00	0,00	153 500,00	0,00	1 736,00	0,00	0,00	0,00	441 917,74
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	1 095,00	5 230,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 318,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	28 545,00	156 870,00	0,00	0,00	0,00	0,00	701 174,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	10 893,00	61 180,12	0,00	0,00	0,00	0,00	270 708,33
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	495,66	991,32	0,00	0,00	0,00	0,00	4 130,50
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	367 788,74
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 100,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	15 211,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 211,26
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	2 195,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 396,91
	RECETTES	0,00	0,00	585 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	868 300,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	585 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	752 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 400,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	81 900,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE								A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		384 449,01	1 456 377,24	5 462,99	813 682,70	0,00	42 996,93	1 396 349,86	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	3 751,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	23 965,45	38 219,32	4 066,35	118 799,71	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	2 852,40	2 956,99	0,00	374,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	10 943,65	1 396,64	13 491,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	2 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	38 390,89	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	3 253,80	4 905,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	6 530,00	25 372,11	0,00	137 120,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	5 721,00	29 686,00	0,00	11 958,00	0,00	854,00	9 961,00	0,00	0,00
641	Rémunerations du personnel	251 331,00	863 931,00	0,00	382 389,00	0,00	29 932,00	420 694,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	86 052,84	336 583,16	0,00	147 697,96	0,00	12 045,71	125 203,54	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	991,32	3 139,18	0,00	1 652,20	0,00	165,22	991,32	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent ^e cpt prop. - Subvent ^e	0,00	94 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	839 500,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	3 014,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	2 185,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	316 060,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	495 000,00	0,00	0,00

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
706	Prestations de services	0,00	298 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	495 000,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
756	Libéralités reçues	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)							327 Soutien aux sportifs	
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	3271 Soutien aux sportifs de haut niveau		
		3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs							
	DEPENSES	481 289,57	0,00	0,00	0,00	6 615,68	5 834,20	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	140 551,25	0,00	0,00	0,00	1 928,08	1 500,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 807,60	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	27 121,72	0,00	0,00	0,00	4 687,60	2 196,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	1 065,94	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	5 356,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunerations du personnel	177 595,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	74 543,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	1 156,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges interven ^o cpt prop. - Subvent ^o	53 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	330,60	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	189 400,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	119 400,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	794 738,96	0,00	288 391,42	0,00	0,00	0,00	5 676 188,56
604	Achats d'études, prestations de services	160 512,00	0,00	15 493,50	0,00	0,00	0,00	179 756,70
606	Achats non stockés de matières et fourni	50 145,42	0,00	28 708,40	0,00	0,00	0,00	407 883,98
613	Locations	72,00	0,00	8 372,00	0,00	0,00	0,00	16 434,99
615	Entretien et réparations	3 678,85	0,00	16 322,24	0,00	0,00	0,00	79 838,29
618	Divers	200,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 390,89
624	Transports biens, transports collectifs	30 300,00	0,00	3 134,50	0,00	0,00	0,00	41 593,30
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	1 300,00	0,00	0,00	0,00	1 300,00
628	Divers	3 034,28	0,00	9 647,78	0,00	0,00	0,00	182 770,35
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	7 574,00	0,00	3 192,00	0,00	0,00	0,00	74 302,00
641	Rémunérations du personnel	376 189,00	0,00	157 896,00	0,00	0,00	0,00	2 659 957,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	92 930,25	0,00	43 164,12	0,00	0,00	0,00	918 220,70
647	Autres charges sociales	1 156,54	0,00	660,88	0,00	0,00	0,00	9 913,20
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00
657	Charges interv ^{nt} cpt prop. - Subvent ^{nt}	67 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 055 300,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 014,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	1 796,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 313,16
	RECETTES	302 400,00	0,00	32 500,00	0,00	0,00	0,00	1 350 360,00
706	Prestations de services	205 000,00	0,00	7 500,00	0,00	0,00	0,00	580 760,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	510 000,00
747	Participations	97 400,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	256 800,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00

(1) Détalier les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES						IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE						A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailier les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	1 542 696,78	0,00	0,00	0,00	0,00	806 127,47	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 828,02	0,00	0,00	0,00	0,00	20 041,33	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	-23 221,80	0,00	0,00	0,00	0,00	2 653,30	0,00	0,00
628	Divers	46,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	1 775,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 932,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	59 665,00	0,00	0,00	0,00	0,00	576 594,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	27 594,12	0,00	0,00	0,00	0,00	186 767,66	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	330,44	0,00	0,00	0,00	0,00	3 139,18	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	1 474 680,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales		
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées					
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	18 357,61	0,00	0,00	2 367 181,86	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 869,35	
613	Locations	0,00	0,00	0,00	18 357,61	0,00	0,00	18 357,61	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-20 568,50	
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 707,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	636 259,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	214 361,78	
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 469,62	
657	Charges intervient ^o cpt prop. - Subvent ^o	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 474 680,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES						IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE						A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES										IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE										A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	286 020,59	395 522,76	209 209,66	0,00	0,00	0,00	13 133,57
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	40 332,48	126 616,76	0,00	0,00	0,00	5 778,66
611	Contrats de prestations de services	0,00	1 491,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	450,00	73 601,30	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	131 541,04	8 991,60	0,00	0,00	0,00	546,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 808,91
628	Divers	0,00	0,00	87,38	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	7 335,00	2 656,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	201 662,00	162 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	73 482,52	57 464,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	1 321,76	991,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	228,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES				0,00	0,00	0,00	22 560,20	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	11 968,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	9 756,17	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	836,03	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	926 446,78
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	184 695,90
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 491,07
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 051,30
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 834,81
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 808,91
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 923,41
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 991,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	363 662,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 947,06
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 313,08
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	228,24
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE								A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	46 718,59	0,00	0,00	0,00	246 805,30	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	16 248,59	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	7 410,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	3 060,00	0,00	0,00	0,00	5 020,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 473,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	163 682,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 828,42	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	660,88	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 641,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	122 527,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 562,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	7 500,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 965,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 500,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	293 523,89
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 248,59
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 910,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 080,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 473,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	163 682,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 828,42
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	660,88
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 641,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 527,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 562,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 500,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 965,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 500,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRÉSENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRÉSENTATION DÉTAILLÉE								A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiement
DÉPENSES		31 888,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	825 756,11
606	Achats non stockés de matières et fourn	25 035,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	369,86
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	958,05
615	Entretien et réparations	6 852,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	422 012,92
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 677,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	284 119,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 967,08
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 652,20
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourn	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	231 971,31	0,00	0,00	1 089 615,85
606	Achats non stockés de matières et fourn	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00	0,00	0,00	27 105,69
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	958,05
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	428 865,52
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	109,19	0,00	0,00	109,19
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 590,00	0,00	0,00	1 590,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	151 655,19	0,00	0,00	151 655,19
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	630,00	0,00	0,00	8 307,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 761,00	0,00	0,00	329 880,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 410,71	0,00	0,00	120 377,79
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	165,22	0,00	0,00	1 817,42
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 950,00	0,00	0,00	18 950,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 830,00	0,00	0,00	89 830,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 830,00	0,00	0,00	89 830,00

(1) Détalier les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	47 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	47 720,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détalier les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie								
			841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
	DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	1 219 190,75	0,00	445 366,65	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni		0,00	0,00	0,00	0,00	20 325,58	0,00	30 182,79	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services		0,00	0,00	0,00	0,00	772 352,38	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations		0,00	0,00	0,00	0,00	13 973,09	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations		0,00	0,00	0,00	0,00	248 239,70	0,00	51 751,44	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés		0,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers		0,00	0,00	0,00	0,00	74 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 028,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	258 269,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97 474,54	0,00	0,00
647	Autres charges sociales		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	660,88	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine		0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	2 672 725,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
701	Ventes de produits finis		0,00	0,00	0,00	0,00	7 480,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine		0,00	0,00	0,00	0,00	2 154 245,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	511 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détalier les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 712 277,40
606	Achats non stockés de matières et fourn	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 508,37
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	772 352,38
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 973,09
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	299 991,14
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 720,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	85 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 300,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 028,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	258 269,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97 474,54
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	660,88
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 692 725,00
701	Ventes de produits finis	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 480,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 174 245,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	511 000,00

(1) Détailer les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					74 630,00
65736222			Théâtre municipal		70 000,00
65748			Association Des Jardins Familiaux Fontaine-Avon	Association	4 630,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES		
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER		B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).

Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
07/12/2021 - Exploitation et gestion du Marché Forain	SOMAREP		Société commerciale	0,00
17/12/2022 - Concession de travaux publics - stationnement	INTERPARKING		Société commerciale	0,00
01/05/2023 - Exploitation et gestion du Marché Forain	LES FILS DE MADAME GERAUD		Société commerciale	0,00
Détention d'une part du capital				
22/12/2023 - Détenzione de 20 parts sociales	FABLAB MOEBIUS		Société coopérative d'intérêt collectif	3 000,00
31/12/2023 - Détenzione de 76 parts de capital	CREDIT AGRICOLE BRIE PICARDIE		Société commerciale	0,00
31/12/2023 - Détenzione de 60 parts de capital	SEM Pays de Fontainebleau		Société d'économie mixte	10 434,60
31/12/2023 - Détenzione de 50 parts de capital	Les Foyers de Seine et Marne		Société anonyme d'HLM	16,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
25/09/2017 - Travaux d'accessibilité Ecole Sainte-Marie	OGEC SAINTE MARIE		Autres	1 040 000,00
08/07/2019 - Réhabilitation immeuble 12 rue du Château	SEM PAYS DE FONTAINEBLEAU		Entreprise publique locale	580 000,00
12/05/2025 - Réhabilitation d'un immeuble 77 rue Aristide Briand	SEM PAYS DE FONTAINEBLEAU		Entreprise publique locale	1 200 000,00
17/11/2025 - Acquisition en VEFA d'une résidence étudiante 168 chambres	Les Foyers de Seine et Marne		Autres	6 499 249,40
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
28/03/2023 - Subvention de fonctionnement	Centre Communal d'Action social			1 450 000,00
29/03/2023 - Subvention exceptionnelle	Théâtre Municipal de Fontainebleau			839 500,00
08/07/2023 - Subvention de fonctionnement	Ecole Saint Louis			86 000,00
12/07/2023 - Subvention de fonctionnement	Ecole Sainte Marie			280 000,00
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-3 563 888,01	0,00	0,00	-3 563 888,01
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-3 563 888,01	0,00	0,00	-3 563 888,01

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	1 893 992,75	0,00	0,00	1 893 992,75
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-3 563 888,01	0,00	0,00	-3 563 888,01
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	-1 669 895,26	0,00	0,00	-1 669 895,26

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	2 120 000,58	0,00	0,00	2 120 000,58
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	6 221 731,25	183 744,00	183 744,00	6 405 475,25
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	4 101 730,67	183 744,00	183 744,00	4 285 474,67

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES				IV
ANNEXES BUDGETAIRES				
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES				C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B	I 2 120 000,58	0,00	II 0,00
	16 Emprunts et dettes assimilées (A)	2 100 000,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	2 100 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	20 000,58	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>20 000,58</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES				IV
ANNEXES BUDGETAIRES				
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES				C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	V 6 221 731,25	183 744,00	VI 183 744,00
	Ressources propres externes de l'année (a)	968 651,25	86 662,00	86 662,00
10222	FCTVA	780 000,00	79 662,00	79 662,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	87 523,25	7 000,00	7 000,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	101 128,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
	Ressources propres internes de l'année (b)	5 253 080,00	97 082,00	97 082,00
(4)				
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>			
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>			
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>			
28041512	<i>Subv. Grpt : Bâtiments, installations</i>	0,00	0,00	0,00
2804412	<i>Sub nat org pub - Bât. et installations</i>	0,00	0,00	0,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	0,00	0,00	0,00
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	0,00	0,00	0,00
281311	<i>Bâtiments administratifs</i>	0,00	0,00	0,00
281312	<i>Bâtiments scolaires</i>	0,00	0,00	0,00
281318	<i>Autres bâtiments publics</i>	0,00	0,00	0,00
281328	<i>Autres bâtiments privés</i>	0,00	0,00	0,00
28152	<i>Installations de voirie</i>	0,00	0,00	0,00
281538	<i>Autres réseaux</i>	0,00	0,00	0,00
281568	<i>Autre matériel, outillage incendie</i>	0,00	0,00	0,00
281578	<i>Autre matériel technique</i>	0,00	0,00	0,00
28158	<i>Autres inst.,matériel,outil. techniques</i>	0,00	0,00	0,00
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	0,00	0,00	0,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	0,00	0,00	0,00
281841	<i>Matériel de bureau et mobilier scolaire</i>	0,00	0,00	0,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	800 000,00	0,00	0,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>			
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>			
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>			
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>			

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 380 000,00	-155 000,00	-155 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	3 073 080,00	252 082,00	252 082,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

V – ARRETE ET SIGNATURES		V
ARRETE ET SIGNATURES		A

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 33

Nombre de suffrages exprimés : 32

VOTES :

Pour : 26

Contre : 6

Abstentions : 1

Date de convocation : 10/11/2025

Présenté par Monsieur Le Maire (1),
A Hôtel de Ville de Fontainebleau, le 17/11/2025

Délibéré par l'assemblée l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire et Publique

A Hôtel de Ville de Fontainebleau, le 17/11/2025

Les membres de l'assemblée délibérante l'assemblée (2),(3).

BEAUDOUIN Freddy	
BOLGERT Isabelle	
BOLLET Francine	
CLER Gwenaël	
DORIN Philippe	
DUPUIS Hélène	
FLINE Thibault	
GONDARD Julien	
GUERNALEC Carole	
HIMO-MALRIC Nadia	
INGOLD Antoine	
JACQUIN Odile	
JADAUD Philippe	
JULIEN Patrick	
LARUE Virginie	
LECERF Dominique	
MAGGIORI Hélène	
MALVEZIN Fanny	
MARIANNE Paula	

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

V

A

MONTORO Monica	
NORET Marie-Eglantine	
PERROT Olivier	
PHILIPPE Caroline	
RAYMOND Daniel	
REYNAUD Judith	
RONTEIX Gérald	
ROUSSEL Laurent	
SASSINE Adélaïde	
SCHÜTZ Marco	
TAMBORINI Audrey	
TENDA José	
THOMA Cédric	
VALLETOUX Frédéric	

Certifié exécutoire par Monsieur Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 21/11/2025, et de la publication le 21/11/2025
A Hôtel de Ville, le 21/11/2025

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 33

Nombre de suffrages exprimés : 32

VOTES :

Pour : 26

Contre : 6

Abstentions : 1

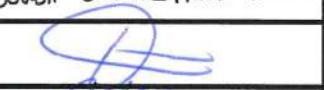
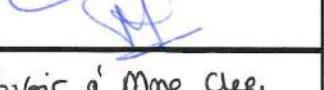
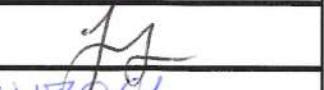
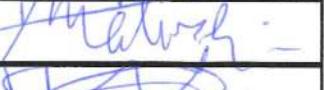
Date de convocation : 10/11/2025

Présenté par (1), le Maire
A l'Hôtel de Ville, le 17/11/2025

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire et publique

A l'hôtel de ville, le 17/11/2025

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

BEAUDOUIN Freddy	
BOLGERT Isabelle	Pouvoir à Mme Bollet
BOLLET Francine	
CLER Gwenaël	
DORIN Philippe	
DUPUIS Hélène	Pouvoir à Mme Himo-Malric
FLINE Thibault	
GONDARD Julien	
GUERNALEC Carole	
HIMO-MALRIC Nadia	
INGOLD Antoine	
JACQUIN Odile	
JADAUD Philippe	
JULIEN Patrick	
LARUE Virginie	Pouvoir à Mme Cle
LECERF Dominique	
MAGGIORI Hélène	
MALVEZIN Fanny	
MARIANNE Paula	

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

V

A

MONTORO Monica	
NORET Marie-Eglantine	
PERROT Olivier	Pouvoir à M. Flûne
PHILIPPE Caroline	
RAYMOND Daniel	
REYNAUD Judith	
RONTEIX Gérald	
ROUSSEL Laurent	
SASSINE Adélaïde	Pouvoir à Mme Malvegin
SCHÜTZ Marco	Pouvoir à M. Ingold
TAMBORINI Audrey	Pouvoir à M. JULIEN
TENDA José	
THOMA Cédric	Pouvoir à M. Lecerf
VALLETOUX Frédéric	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

21/11/2025

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Fontainebleau



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2025**

L'An deux mille vingt-cinq, le 17 novembre à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 10 novembre 2025, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	33
Votants	33
Abstention	0
Suffrages exprimés	33
Pour	27
Contre	6

Etaient présents : M. ROUSSEL, Mme REYNAUD (arrivée à 19h32), M. FLINE, Mme CLER, M. TENDA (arrivé à 19h33), Mme BOLLET, M. INGOLD, Mme MALVEZIN (arrivée à 19h31), Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN (arrivé à 19h31), M. JADAUD, M. RAYMOND, M. BEAUDOUIN (arrivé à 19h32), Mme PHILIPPE, Mme MONTORO, M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme NORET, M. JULIEN (arrivé à 19h33), M. LECERF, Mme HIMO-MALRIC.

Etaient représentés :

Mme BOLGERT pouvoir à Mme BOLLET
M. SCHÜTZ pouvoir à M. INGOLD
M. PERROT pouvoir à M. FLINE
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à Mme MALVEZIN
Mme DUPUIS pouvoir à Mme HIMO-MALRIC
Mme TAMBORINI pouvoir à M. JULIEN
M. THOMA pouvoir à M. LECERF

Secrétaire de séance : M. FLINE

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Décision modificative n°1 – Exercice 2025 – Modification d'autorisation de programme et des crédits de paiement

- Majorité

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2311-3,

Vu la délibération n°25/65 du conseil municipal du 23 juin 2025 adoptant les dernières modifications et créations d'autorisation de programme et des crédits de paiement,

Vu la délibération n°25/15 du conseil municipal du 17 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 du budget principal de la Ville,

Vu la délibération n°25/107 du conseil municipal du 17 novembre 2025 approuvant la décision modificative n°1 du budget principal de la Ville,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant que les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Maire et qu'elles sont votées par le Conseil municipal,

Considérant l'avis de la commission Finances, Administration Générale et Sécurité du 6 novembre 2025,

Sur présentation du rapporteur, M. ROUSSEL,

**Après en avoir délibéré, à la majorité
(6 contre : M. THOMA, M. LECERF, M. JULIEN, Mme HIMO-MALRIC,
Mme DUPUIS et Mme TAMBORINI)**

APPROUVE le tableau ci-après reprenant l'ensemble des modifications d'AP/CP proposées pour les programmes en cours de réalisation :

Libellé programme	MONTANT des AP			MONTANT des CP		
	Pour Mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2025 - DM 1	Total cumulé post DM1	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027
Construction école Lagorsse	14 273 104,88	-1 707 952,51	12 565 152,37	3 007 152,37	5 950 000,00	3 608 000,00
Evolution en LED de l'éclairage public	1 411 269,12	-486 596,92	924 672,20	357 220,44	380 000,00	187 451,76
Vidéoprotection	1 511 972,37	-6 399,01	1 505 573,36	420 000,19	446 930,42	638 642,75
Totaux	17 196 346,37	-2 200 948,44	14 995 397,93	3 784 373,00	6 776 930,42	4 434 094,51

PRECISE que les crédits de paiements seront inscrits aux budgets principaux aux articles comptables concernés.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Thibault FLINE



Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,
Julien GONDARD



Maire de Fontainebleau

Publié le 21 NOV. 2025

Notifié le

Certifié exécutoire le 21 NOV. 2025

Sous l'identifiant 077-217701861-_____

Fontainebleau



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2025**

L'An deux mille vingt-cinq, le 17 novembre à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 10 novembre 2025, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	33
Votants	33
Abstention	7
Suffrages exprimés	26
Pour	26
Contre	0

Etaient présents : M. ROUSSEL, Mme REYNAUD (arrivée à 19h32), M. FLINE, Mme CLER, M. TENDA (arrivé à 19h33), Mme BOLLET, M. INGOLD, Mme MALVEZIN (arrivée à 19h31), Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN (arrivé à 19h31), M. JADAUD, M. RAYMOND, M. BEAUDOUIN (arrivé à 19h32), Mme PHILIPPE, Mme MONTORO, M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme NORET, M. JULIEN (arrivé à 19h33), M. LECERF, Mme HIMO-MALRIC.

Etaient représentés :

Mme BOLGERT pouvoir à Mme BOLLET
M. SCHÜTZ pouvoir à M. INGOLD
M. PERROT pouvoir à M. FLINE
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à Mme MALVEZIN
Mme DUPUIS pouvoir à Mme HIMO-MALRIC
Mme TAMBORINI pouvoir à M. JULIEN
M. THOMA pouvoir à M. LECERF

Secrétaire de séance : M. FLINE

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Approbation de la décision modificative N°1 – Budget annexe du « Théâtre municipal de Fontainebleau »

- **Unanimité**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2221-5, et L. 2312-1 à L. 2312-4,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M4,

Vu la délibération N°12/30 du conseil municipal du 26 mars 2012 portant intégration de l'activité du Théâtre dans le budget annexe renommé Budget annexe – Théâtre municipal de Fontainebleau,

Vu la délibération N°25/16 du conseil municipal du 17 mars 2025 approuvant le budget primitif du budget annexe du « Théâtre municipal de Fontainebleau »,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits budgétaires prévisionnels en dépenses, comme en recettes, des sections de fonctionnement et d'investissement,

Considérant l'avis de la Commission Finances, Administration Générale et Sécurité du 6 novembre 2025,

Sur présentation du rapporteur, M. ROUSSEL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**(7 abstentions : M. THOMA, M. LECERF, M. JULIEN, Mme HIMO-MALRIC,
Mme DUPUIS, Mme TAMBORINI et M. RAYMOND)**

ADOPE la décision modificative n°1 du budget annexe du Théâtre municipal de Fontainebleau, pour l'exercice 2025, par chapitre, selon le document budgétaire ci-joint et selon les tableaux ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2025	DM1 2025	BUDGETE 2025
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	493 317,00	10 100,00	503 417,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	516 491,59	70 000,00	586 491,59
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	0,00	0,00	0,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	38 640,00	3 700,00	42 340,00
66 CHARGES FINANCIERES	11 000,00	3 000,00	14 000,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00	200,00	700,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 059 948,59	87 000,00	1 146 948,59
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	27 000,00	0,00	27 000,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 206,41	0,00	2 206,41
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	29 206,41	0,00	29 206,41
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 089 155,00	87 000,00	1 176 155,00
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00	0,00	0,00
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	196 000,00	13 000,00	209 000,00
73 IMPOTS ET TAXES	0,00	0,00	0,00
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	70 000,00	4 000,00	74 000,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	12 000,00	0,00	12 000,00
76 PRODUITS FINANCIERS	0,00	0,00	0,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	786 500,15	70 000,00	856 500,15
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1	24 654,85	0,00	24 654,85
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	1 089 155,00	87 000,00	1 176 155,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 089 155,00	87 000,00	1 176 155,00

SECTION D'INVESTISSEMENT	BUDGET PRIMITIF 2025	REPORTS N-1	DM1 2025	BUDGETE 2025
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00	680,00	0,00	680,00
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES		0,00	0,00	0,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	180 267,78	36 462,22	-39 500,00	177 230,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	0,00	0,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	36 250,00	0,00	15 500,00	51 750,00
020 DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	216 517,78	37 142,22	-9 000,00	244 660,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0,00	0,00	0,00	0,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00	0,00	0,00
001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	216 517,78	37 142,22	-9 000,00	244 660,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00	0,00	0,00	0,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	53 645,26	79 650,48	-9 000,00	124 295,74
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	0,00	0,00	0,00
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00	0,00	0,00	0,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00	0,00
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	53 645,26	79 650,48	-9 000,00	124 295,74
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 206,41	0,00	0,00	2 206,41
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	27 000,00	0,00	0,00	27 000,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	29 206,41	0,00	0,00	29 206,41
001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ	91 157,85		0,00	91 157,85
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	174 009,52	79 650,48	-9 000,00	244 660,00

PRECISE qu'il s'équilibre en recettes et en dépenses à 78 000,00 € en mouvements budgétaires. Il se décompose en deux sections :

- La Section de fonctionnement : 87 000,00 €
- La section d'investissement : -9 000,00 €

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Thibault FLINE


Mairie de Fontainebleau
(Seine & Marne)

Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,
Julien GONDARD


Mairie de Fontainebleau
(Seine & Marne)

Maire de Fontainebleau

Publié le 21 NOV. 2025

Notifié le

Certifié exécutoire le 21 NOV. 2025

Sous l'identifiant 077-217701861- _____



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21770186100130	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus Ville de Fontainebleau
--	---

POSTE COMPTABLE DE : FONTAINEBLEAU AVON

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Décision modificative 1 (2)

BUDGET : BUDGET VILLE ANNEXE:THÉÂTRE MUNICIPAL (3)

ANNEE 2025

- (1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.
(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget

3

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	23
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	25
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	26
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	28
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	29
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	31
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	32
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	33
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES		I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET		

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1

EXPLOITATION			
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	87 000,00	87 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTÉ (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	87 000,00	87 000,00
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	-9 000,00	-9 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	-9 000,00	-9 000,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	78 000,00	78 000,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET					II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES					A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	493 317,00	0,00	10 100,00	10 100,00	503 417,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	516 491,59	0,00	70 000,00	70 000,00	586 491,59
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	38 640,00	0,00	3 700,00	3 700,00	42 340,00
Total des dépenses de gestion des services		1 048 448,59	0,00	83 800,00	83 800,00	1 132 248,59
66	Charges financières	11 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	14 000,00
67	Charges exceptionnelles	500,00	0,00	200,00	200,00	700,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 059 948,59	0,00	87 000,00	87 000,00	1 146 948,59
023	Virement à la section d'investissement (6)	2 206,41		0,00	0,00	2 206,41
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	27 000,00		0,00	0,00	27 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		29 206,41		0,00	0,00	29 206,41
TOTAL		1 089 155,00	0,00	87 000,00	87 000,00	1 176 155,00

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 176 155,00

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	196 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00	209 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	70 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00	74 000,00
75	Autres produits de gestion courante	12 000,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
Total des recettes de gestion des services		278 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00	295 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	786 500,15	0,00	70 000,00	70 000,00	856 500,15
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		1 064 500,15	0,00	87 000,00	87 000,00	1 151 500,15
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 064 500,15	0,00	87 000,00	87 000,00	1 151 500,15

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (2)	24 654,85
=	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 176 155,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	29 206,41	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
---	------------------	---

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération $DE 023 + DE 042 - RE 042$ ou solde de l'opération $RI 021 + RI 040 - DI 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES					II
					A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	680,00	0,00	0,00	0,00	680,00
21	Immobilisations corporelles	216 730,00	0,00	-39 500,00	-39 500,00	177 230,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	217 410,00	0,00	-24 500,00	-24 500,00	192 910,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	36 250,00	0,00	15 500,00	15 500,00	51 750,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	36 250,00	0,00	15 500,00	15 500,00	51 750,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	253 660,00	0,00	-9 000,00	-9 000,00	244 660,00
	TOTAL	253 660,00	0,00	-9 000,00	-9 000,00	244 660,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	244 660,00
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	133 295,74	0,00	-9 000,00	-9 000,00	124 295,74
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	133 295,74	0,00	-9 000,00	-9 000,00	124 295,74
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	133 295,74	0,00	-9 000,00	-9 000,00	124 295,74
021	Virement de la section d'exploitation (4)	2 206,41		0,00	0,00	2 206,41
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	27 000,00		0,00	0,00	27 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	29 206,41		0,00	0,00	29 206,41
	TOTAL	162 502,15	0,00	-9 000,00	-9 000,00	153 502,15

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	91 157,85
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	244 660,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	29 206,41
---	-----------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE 023 + DE 042 - RE 042$ ou solde de l'opération $RI 021 + RI 040 - DI 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE DU BUDGET			B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	10 100,00		10 100,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	70 000,00		70 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	3 700,00		3 700,00
66	Charges financières	3 000,00	0,00	3 000,00
67	Charges exceptionnelles	200,00	0,00	200,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		87 000,00	0,00	87 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	87 000,00
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	15 500,00	0,00	15 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	-39 500,00	0,00	-39 500,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	15 000,00	0,00	15 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		-9 000,00	0,00	-9 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-9 000,00
---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
BALANCE GENERALE DU BUDGET			B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	13 000,00		13 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	4 000,00		4 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	70 000,00	0,00	70 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		87 000,00	0,00	87 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	87 000,00
---	------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement reçues	-9 000,00	0,00	-9 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		-9 000,00	0,00	-9 000,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
---	------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
-----------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-9 000,00
---	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	493 317,00	10 100,00	10 100,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	49 073,86	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équip	6 449,12	2 000,00	2 000,00
6064	Fournitures administratives	380,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	8 368,00	0,00	0,00
607	Achats de marchandises	3 000,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	17 987,00	0,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	8 723,48	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	435,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	30 195,54	0,00	0,00
6161	Multirisques	4 100,00	-1 300,00	-1 300,00
617	Etudes et recherches	2 245,00	0,00	0,00
6228	Divers	276 000,00	14 400,00	14 400,00
6238	Divers	12 000,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	5 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	9 900,00	-5 000,00	-5 000,00
627	Services bancaires et assimilés	700,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage	18 000,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	39 260,00	0,00	0,00
6288	Autres	1 500,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	516 491,59	70 000,00	70 000,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	449 059,13	0,00	0,00
6414	Indemnités et avantages divers	24 300,00	0,00	0,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	41 800,00	70 000,00	70 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 332,46	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	38 640,00	3 700,00	3 700,00
6518	Autres	34 500,00	2 298,00	2 298,00
6541	Créances admises en non-valeur	0,00	1 402,00	1 402,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	4 140,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		1 048 448,59	83 800,00	83 800,00
66	Charges financières (b) (8)	11 000,00	3 000,00	3 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	11 000,00	3 000,00	3 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	500,00	200,00	200,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	500,00	200,00	200,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		1 059 948,59	87 000,00	87 000,00
023	Virement à la section d'investissement	2 206,41	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	27 000,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	27 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		29 206,41	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		29 206,41	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 089 155,00	87 000,00	87 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (13)	0,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				= 87 000,00
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			87 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	607,52
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	1 563,18
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Déttailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et en M. 43.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES				A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	196 000,00	13 000,00	13 000,00
706	Prestations de services	155 000,00	18 000,00	18 000,00
707	Ventes de marchandises	1 000,00	0,00	0,00
7084	Mise à disposition de personnel facturée	40 000,00	-5 000,00	-5 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	70 000,00	4 000,00	4 000,00
74	Subventions d'exploitation	70 000,00	4 000,00	4 000,00
75	Autres produits de gestion courante	12 000,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	12 000,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		278 000,00	17 000,00	17 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	786 500,15	70 000,00	70 000,00
7713	Libéralités reçues	17 000,15	0,00	0,00
7741	Subvent° excep. coll. de rattachement	769 500,00	70 000,00	70 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		1 064 500,15	87 000,00	87 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 064 500,15	87 000,00	87 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	87 000,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	680,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	680,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	216 730,00	-39 500,00	-39 500,00
2131	Bâtiments	124 430,00	25 000,00	25 000,00
2154	Matériel industriel	84 668,29	-64 500,00	-64 500,00
2181	Installat° générales, agencements	5 331,71	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	2 300,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	15 000,00	15 000,00
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	15 000,00	15 000,00
Total des dépenses d'équipement		217 410,00	-24 500,00	-24 500,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	36 250,00	15 500,00	15 500,00
1641	Emprunts en euros	36 250,00	15 500,00	15 500,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		36 250,00	15 500,00	15 500,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		253 660,00	-9 000,00	-9 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	0,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		253 660,00	-9 000,00	-9 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-9 000,00

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	133 295,74	-9 000,00	-9 000,00
1312	Subv. équipt Régions	20 000,02	-20 000,00	-20 000,00
1314	Subv. équipt Communes	113 295,72	11 000,00	11 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		133 295,74	-9 000,00	-9 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		133 295,74	-9 000,00	-9 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	2 206,41	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	27 000,00	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	27 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		29 206,41	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		29 206,41	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		162 502,15	-9 000,00	-9 000,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE (9)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	-9 000,00
---	------------------

(1) Détalier les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R/ 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D/ 041 = R/ 041.

(9) Incrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES						IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE						A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES												IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE												A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					612 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					612 000,00									
178	CAISSE D'EPARGNE	29/12/2023	15/05/2024	05/09/2024	114 000,00	F	Taux fixe à 4.16 % (Euribor 3M + 2.4)-Floor 0 sur Euribor 3M	4,160	4,230	EUR	T	P	O	A-1
20120099	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	09/11/2012	01/03/2013	01/06/2013	450 000,00	V		2,610	2,670	EUR	T	C	O	A-1
MON532270EUR EX MON529862EUR - (B.Théâtre)	SFIL CAFFIL	08/12/2019	02/01/2020	01/05/2020	48 000,00	F	Taux fixe à 0.78 %	0,780	0,780	EUR	T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					612 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES											IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE											A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											ICNE de l'exercice	
	Couverte ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice				
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		261 249,51					51 217,87	12 582,70	0,00	607,58	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		261 249,51					51 217,87	12 582,70	0,00	607,58	
178													
20120099	N	0,00	A-1	112 149,51	19,43	F	Taux fixe à 4,16 %	4,230	3 817,87	4 606,37	0,00	312,96	
MON532270EUR EX MON529862EUR - (B.Théâtre)	N	0,00	A-1	112 500,00	3,17	V	(Euribor 3M + 2,4)-Floor 0 sur Euribor 3M	5,520	45 000,00	7 697,87	0,00	250,90	
36 600,00							Taux fixe à 0,78 %	0,780	2 400,00	278,46	0,00	43,72	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											ICNE de l'exercice	
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice				
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		261 249,51					51 217,87	12 582,70	0,00	607,58	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES												IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX												A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS							A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	3	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	261 249,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES											IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE											A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Péodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	91 157,85	0,00	0,00	91 157,85
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	42 508,26	0,00	0,00	42 508,26
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	133 666,11	0,00	0,00	133 666,11

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles		Total (2)Vote
	(a)		(b)	(c = a + b)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	133 666,11	0,00	0,00	133 666,11
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	133 666,11	0,00	0,00	133 666,11

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	36 250,00	15 500,00	15 500,00	51 750,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	29 206,41	0,00	0,00	29 206,41
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	-7 043,59	-15 500,00	-15 500,00	-22 543,59

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES				IV
ELEMENTS DU BILAN				
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES				A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B	I 36 250,00	15 500,00	II 15 500,00
	16 Emprunts et dettes assimilées (A)	36 250,00	15 500,00	15 500,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	36 250,00	15 500,00	15 500,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
	Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)	0,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpté résultat</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

(1) Détailer les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES				IV
ELEMENTS DU BILAN				
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES				A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
	RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b	V 29 206,41	0,00	VI 0,00
	Ressources propres externes de l'année (a)	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>			
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>			
	Ressources propres internes de l'année (b) (3)	29 206,41	0,00	0,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>			
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>			
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>			
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	27 000,00	0,00	0,00
29...	<i>Dépréciation des immobilisations</i>			
39...	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>			
481...	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>			
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>	2 206,41	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D
Nombre de membres en exercice : 33	
Nombre de membres présents : 33	
Nombre de suffrages exprimés : 26	
VOTES :	
Pour : 26	
Contre : 0	
Abstentions : 7	
Date de convocation : 10/11/2025	
Présenté par (1) Monsieur Le Maire, A Hôtel de Ville de Fontainebleau le 17/11/2025 (1) Monsieur Le Maire,	
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire et Publique A Hôtel de Ville de Fontainebleau, le 17/11/2025 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),	
BEAUDOUIN Freddy	
BOLGERT Isabelle	
BOLLET Francine	
CLER Gwenaël	
DORIN Philippe	
DUPUIS Hélène	
FLINE Thibault	
GONDARD Julien	
GUERNALEC Carole	
HIMO-MALRIC Nadia	
INGOLD Antoine	
JACQUIN Odile	
JADAUD Philippe	
JULIEN Patrick	
LARUE Virginie	
LECERF Dominique	
MAGGIORI Hélène	
MALVEZIN Fanny	
MARIANNE Paula	
MONTORO Monica	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

NORET Marie-Eglantine	
PERROT Olivier	
PHILIPPE Caroline	
RAYMOND Daniel	
REYNAUD Judith	
RONTEIX Gérald	
ROUSSEL Laurent	
SASSINE Adélaïde	
SCHÜTZ Marco	
TAMBORINI Audrey	
TENDA José	
THOMA Cédric	
VALLETOUX Frédéric	

Certifié exécutoire par (1) Monsieur Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 21/11/2025, et de la publication le 21/11/2025
A Hôtel de Ville, le 21/11/2025

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...
(2) L'assemblée délibérante étant : l'assemblée.
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 33

Nombre de suffrages exprimés : 26

VOTES :

Pour : 26

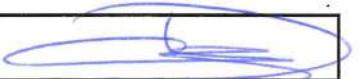
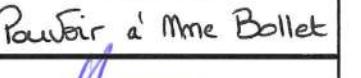
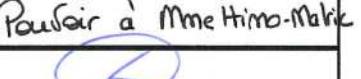
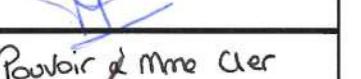
Contre : 0

Abstentions : 7

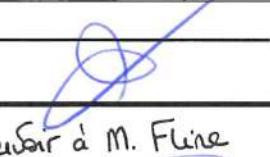
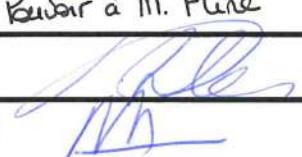
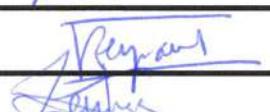
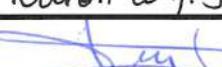
Date de convocation : 10/11/2025

Présenté par (1), le Maire
A l'Hôtel de ville, le 17/11/2025
(1),

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire et publique
A l'hôtel de ville, le 17/11/2025
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

BEAUDOUIN Freddy	
BOLGERT Isabelle	
BOLLET Francine	
CLER Gwenaël	
DORIN Philippe	
DUPUIS Hélène	
FLINE Thibault	
GONDARD Julien	
GUERNALEC Carole	
HIMO-MALRIC Nadia	
INGOLD Antoine	
JACQUIN Odile	
JADAUD Philippe	
JULIEN Patrick	
LARUE Virginie	
LECERF Dominique	
MAGGIORI Hélène	
MALVEZIN Fanny	
MARIANNE Paula	
MONTORO Monica	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

NORET Marie-Eglantine	
PERROT Olivier	Pouvoir à M. Flaine
PHILIPPE Caroline	
RAYMOND Daniel	
REYNAUD Judith	
RONTEIX Gérald	
ROUSSEL Laurent	
SASSINE Adélaïde	Pouvoir à Mme Malvezin
SCHÜTZ Marco	Pouvoir à M. Ingold
TAMBORINI Audrey	Pouvoir à M. Jullien
TENDA José	
THOMA Cédric	Pouvoir à M. Lecerf
VALLETOUX Frédéric	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

21/11/2025

A , le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Fontainebleau



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 17 novembre à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 10 novembre 2025, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	33
Votants	33
Abstention	6
Suffrages exprimés	27
Pour	27
Contre	0

Etaient présents : M. ROUSSEL, Mme REYNAUD (arrivée à 19h32), M. FLINE, Mme CLER, M. TENDA (arrivé à 19h33), Mme BOLLET, M. INGOLD, Mme MALVEZIN (arrivée à 19h31), Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN (arrivé à 19h31), M. JADAUD, M. RAYMOND, M. BEAUDOUIN (arrivé à 19h32), Mme PHILIPPE, Mme MONTORO, M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme NORET, M. JULIEN (arrivé à 19h33), M. LECERF, Mme HIMO-MALRIC.

Etaient représentés :

Mme BOLGERT pouvoir à Mme BOLLET
M. SCHÜTZ pouvoir à M. INGOLD
M. PERROT pouvoir à M. FLINE
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à Mme MALVEZIN
Mme DUPUIS pouvoir à Mme HIMO-MALRIC
Mme TAMBORINI pouvoir à M. JULIEN
M. THOMA pouvoir à M. LECERF

Secrétaire de séance : M. FLINE

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Proposition d'admission en créances éteintes de recettes irrécouvrables - Budget principal de la Ville

- **Unanimité**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2541-12 alinéa 9,

Vu la délibération N°25/15 du Conseil municipal du 17 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 de la Ville,

Vu la délibération N°25/107 du Conseil municipal du 17 novembre 2025 approuvant la décision modificative n°1 du budget principal de la Ville,

Vu les états de demande d'admission en créances éteintes, transmis par le Comptable public de Fontainebleau, s'élevant à 6 131,27 €,

Considérant que le Comptable public, malgré toutes les diligences réglementaires effectuées, se trouve dans l'impossibilité de recouvrer divers produits relatifs aux années 2017 à 2022, représentant des loyers, des factures de restauration scolaire et des prestations périscolaires et extrascolaires dûs par des particuliers en situation de surendettement pour lesquels le tribunal a acté un effacement de la dette et des droits d'occupation du domaine public dûs par les sociétés ayant déposé le bilan,

Considérant que le Comptable public demande l'admission en créances éteintes de ces titres,

Considérant l'avis de la commission des Finances, Administration Générale et Sécurité du 6 novembre 2025,

Sur présentation du rapporteur, M. ROUSSEL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**(6 abstentions : M. THOMA, M. LECERF, M. JULIEN, Mme HIMO-MALRIC,
Mme DUPUIS et Mme TAMBORINI)**

DECIDE d'admettre en créances éteintes au titre de l'année 2025, et d'accorder décharge au comptable public pour un montant de 6 131,27 € pour le budget principal de la ville, les titres dont le détail figure dans le tableau annexé.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2025, au chapitre 65 article 6542 – créances éteintes.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Thibault FLINE


Sécrétaire de Séance

Pour extrait conforme,

Julien GONDARD


Maire de Fontainebleau

Publié le 21 NOV. 2025

Notifié le

Certifié exécutoire le 21 NOV. 2025

Sous l'identifiant 077-217701861-_____

Créances éteintes de titres de recettes

Annexe à la délibération n°25/110

Budget	Type	Numéro de liste	Référence de la pièce	Année	Montants
Budget principal	6542 - créances éteintes	6795160533	T-3475	2017	24,82 €
			T-3475		7,76 €
			T-3475		7,76 €
			T-3475		15,51 €
			T-1270	2018	56,00 €
			T-1270		24,75 €
			T-1270		8,00 €
			T-1270		8,00 €
			T-1496		58,00 €
			T-1496		49,25 €
			T-1496		14,00 €
			T-1496		14,00 €
			T-1974		60,00 €
			T-1974		78,25 €
			T-1974		21,00 €
			T-2459	2019	21,00 €
			T-478		34,00 €
			T-478		43,75 €
			T-830		10,00 €
			T-830		46,00 €
			T-830		65,75 €
			T-830		16,00 €
			T-830		16,00 €
			T-1413	2020	28,24 €
			T-660		54,60 €
			T-2147		93,89 €
			T-2182		146,60 €
			T-1079		17,50 €
			T-1100		32,50 €
			T-1312		18,00 €
			T-1551		97,50 €
			T-1737		36,00 €
			T-216		14,60 €
			T-330		41,45 €
			T-496		14,40 €

Budget principal	6542 - créances éteintes	6795160533	T-649	2020	368,50 €
			T-757		38,50 €
			T-1119	2021	31,25 €
			T-1450		41,28 €
			T-1450		78,88 €
			T-398	2021	30,40 €
			T-450		20,00 €
			T-1097		20,50 €
			T-1476		41,20 €
			T-1476		101,03 €
			T-2066		20,60 €
			T-2066		65,65 €
			T-286		20,50 €
			T-1175		28,80 €
			T-1175	2022	67,92 €
			T-1313		28,80 €
			T-1313		65,09 €
			T-1471		36,80 €
			T-1471		84,90 €
			T-1687		22,64 €
			T-1687		9,60 €
			T-85		28,38 €
			T-85		60,32 €
			T-1705		90,42 €
			T-1705	2022	6,40 €
			T-1705		11,32 €
			T-1854		147,61 €
			T-1951		27,30 €
			T-1951		29,16 €
			T-1951		51,48 €
			T-1018		41,20 €
			T-1018		75,75 €
			T-117		41,20 €
			T-117		65,65 €
			T-1210		20,60 €
			T-1210	2022	60,60 €
			T-1351		40,17 €
			T-1351		4,64 €
			T-1351		35,35 €
			T-1518		41,20 €
			T-1518		80,80 €

Budget principal	6542 - créances éteintes	6795160533	T-1720	2022	20,20 €
			T-1720		20,60 €
			T-233		20,60 €
			T-233		50,50 €
			T-333		80,80 €
			T-822		41,20 €
			T-822		55,55 €
			TOTAL		3 766,72 €

Budget	Type	Numéro de liste	Référence de la pièce	Année	Montants
Budget principal	6542 - créances éteintes	6805960533	T-280-5	2017	159,00 €
			T-263-5	2018	124,50 €
TOTAL					283,50 €

Budget	Type	Numéro de liste	Référence de la pièce	Année	Montants
Budget principal	6542 - créances éteintes	7200170233	T-833-2	2022	24,80 €
			T-443-2		230,30 €
			T-833-1		627,10 €
			T-433-1		627,10 €
TOTAL					1 509,30 €
Budget	Type	Numéro de liste	Référence de la pièce	Année	Montants
Budget principal	6542 - créances éteintes	7520621033	T-1578-1	2021	95,15 €
			T-939-1	2022	418,10 €
TOTAL					513,25 €

Budget	Type	Numéro de liste	Référence de la pièce	Année	Montants
Budget principal	6542 - créances éteintes	7867640233	T-1234-1	2020	58,50 €
TOTAL					58,50 €
TOTAL GENERAL					6 131,27 €

Fontainebleau



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2025**

L'An deux mille vingt-cinq, le 17 novembre à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 10 novembre 2025, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	33
Votants	33
Abstention	6
Suffrages exprimés	27
Pour	27
Contre	0

Etaient présents : M. ROUSSEL, Mme REYNAUD (arrivée à 19h32), M. FLINE, Mme CLER, M. TENDA (arrivé à 19h33), Mme BOLLET, M. INGOLD, Mme MALVEZIN (arrivée à 19h31), Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN (arrivé à 19h31), M. JADAUD, M. RAYMOND, M. BEAUDOUIN (arrivé à 19h32), Mme PHILIPPE, Mme MONTORO, M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme NORET, M. JULIEN (arrivé à 19h33), M. LECERF, Mme HIMO-MALRIC.

Etaient représentés :

Mme BOLGERT pouvoir à Mme BOLLET
M. SCHÜTZ pouvoir à M. INGOLD
M. PERROT pouvoir à M. FLINE
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à Mme MALVEZIN
Mme DUPUIS pouvoir à Mme HIMO-MALRIC
Mme TAMBORINI pouvoir à M. JULIEN
M. THOMA pouvoir à M. LECERF

Secrétaire de séance : M. FLINE

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Proposition d'admission en non-valeur de recettes irrécouvrables- Budget principal de la Ville

- **Unanimité**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2541-12 alinéa 9,

Vu la délibération N°25/15 du Conseil municipal du 17 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 de la Ville,

Vu la délibération N°25/107 du Conseil municipal du 17 novembre 2025 approuvant la décision modificative n°1 du budget principal de la Ville,

Vu les états de demande d'admission de créances en non-valeur, transmis par le Comptable public de Fontainebleau, s'élevant à 28 571,75 €,

Considérant que le Comptable public, malgré toutes les diligences réglementaires effectuées, se trouve dans l'impossibilité de recouvrer divers produits relatifs aux années 2013 à 2023, représentant des loyers, des droits d'occupation du domaine public, de la restauration scolaire et des prestations périscolaires et extrascolaires.

Considérant que le Comptable public demande l'admission en créances en non-valeur de ces titres,

Considérant l'avis de la commission des Finances, Administration Générale et Sécurité du 6 novembre 2025,

Sur présentation du rapporteur, M. ROUSSEL,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
(6 abstentions : M. THOMA, M. LECERF, M. JULIEN, Mme HIMO-MALRIC,
Mme DUPUIS et Mme TAMBORINI)**

DECIDE d'admettre en créances en non-valeur au titre de l'année 2025, et d'accorder décharge au comptable public pour un montant de 28 571,75 € pour le budget principal de la ville, les titres dont le détail figure dans le tableau annexé.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2025, au chapitre 65 article 6541 - créances admises en non-valeur.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Thibault FLINE


Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,
Julien GONDARD


Maire de Fontainebleau

Publié le 21 NOV. 2025

Notifié le

Certifié exécutoire le 21 NOV. 2025

Sous l'identifiant 077-217701861-_____

Créances admises en non-valeur de titres de recettes

Annexe à la délibération n°25/111

Budget	Type	Numéro de liste	Référence de la pièce	Année	Montants
Budget principal	6541 - créances admises en non-valeur	6069150533	T-1226	2013	102,20 €
			T-1561		25,55 €
			T-1799		25,55 €
			T-2428		128,94 €
			T-618		51,10 €
			T-236	2014	847,00 €
			T-3333		12,53 €
			T-3708		16,24 €
			T-3708		38,72 €
			T-2042		12,70 €
			T-3037		137,75 €
			T-1736	2015	18,27 €
			T-1736		43,92 €
			T-2238		40,60 €
			T-2238		87,84 €
			T-2577		26,39 €
			T-2577		66,49 €
			T-3431		2,00 €
			T-3431		6,52 €
			T-2058		65,00 €
			T-3229		872,00 €
			T-1766		3,39 €
			T-2268		20,30 €
			T-2599		14,21 €
			T-3450		33,00 €
			T-3828		20,00 €
			T-4151		36,00 €
			T-3276		223,52 €
			T-4186		4,35 €
			T-4186		17,07 €
			T-1113		84,08 €
			T-2908		347,62 €
			T-2668		36,70 €
			T-1148		142,41 €

Budget principal	6541 - créances admises en non-valeur	6069150533	T-671	2016	9,15 €
			T-2609		65,00 €
			T-3183		872,00 €
			T-1159		8,50 €
			T-1159		10,50 €
			T-3361		6,00 €
			T-3361		9,00 €
			T-3751		2,00 €
			T-3751		5,00 €
			T-4020		8,00 €
			T-1519		5,00 €
			T-1519		6,50 €
			T-2021		7,00 €
			T-2021		8,00 €
			T-1173		10,00 €
			T-1173		10,00 €
			T-122		7,00 €
			T-122		9,00 €
			T-1533		3,00 €
			T-1533		6,72 €
			T-1533		11,00 €
			T-2030		3,00 €
			T-2030		12,60 €
			T-2030		16,00 €
			T-2273		5,00 €
			T-2273		15,96 €
			T-2273		22,50 €
			T-3374		41,80 €
			T-3764		45,00 €
			T-390		12,00 €
			T-390		14,50 €
			T-685		9,00 €
			T-685		9,00 €
			T-1543		9,18 €
			T-2040		15,30 €
			T-2286		19,89 €
			T-695		1,73 €
			T-2654		45,00 €
			T-3234		503,00 €

Budget principal	6541 - créances admises en non-valeur	6069150533	T-1226	2016	56,00 €
			T-1226		112,24 €
			T-1226		123,50 €
			T-153		30,96 €
			T-153		33,00 €
			T-153		83,00 €
			T-434		64,00 €
			T-434		126,88 €
			T-434		144,00 €
			T-732		95,16 €
			T-732		108,00 €
			T-1578		36,00 €
			T-1578		70,76 €
			T-1578		81,00 €
			T-2072		60,00 €
			T-2072		115,00 €
			T-2072		119,56 €
			T-2326		76,00 €
			T-2326		158,60 €
			T-3330		175,00 €
			T-3727		33,90 €
			T-4029		45,00 €
			T-3426		67,50 €
			T-3818		16,75 €
			T-3818		15,38 €
			T-4146		17,64 €
			T-2087		21,00 €
			T-2347		0,99 €
			T-2347		13,02 €
			T-2767		16,80 €
			T-3442		32,05 €
			T-4163		12,01 €
			T-220		2,29 €
			T-1313		16,29 €
			T-3047		140,00 €
			T-3048		17,65 €
			T-3852		136,65 €
			T-3852		1,50 €
			T-4186		9,00 €
					10,00 €

Budget principal	6541 - créances admises en non-valeur	6069150533	T-4186	2016	15,00 €
			T-4187		2,00 €
			T-4187		9,50 €
			T-2505	2017	937,00 €
			T-3150		9,00 €
			T-3150		10,50 €
			T-3419		11,00 €
			T-3419		14,50 €
			T-3136		15,00 €
			T-2284		33,00 €
			T-2289		33,00 €
			T-1040		281,25 €
			T-825		320,00 €
			T-2564		548,00 €
			T-826		240,00 €
			T-1395		2,16 €
			T-1395		6,25 €
			T-1395		12,00 €
			T-1628		6,88 €
			T-1628		31,50 €
			T-1881		0,31 €
			T-1881		30,00 €
			T-256		5,25 €
			T-461		9,75 €
			T-1205	2017	29,25 €
			T-477		5,00 €
			T-477		5,00 €
			T-740		14,00 €
			R-280-221		13,50 €
			T-1417		114,00 €
			T-156		6,75 €
			T-16S3		10,00 €
			T-16S4		97,95 €
			T-1654		31,50 €
			T-1937		74,25 €
			T-2363		22,50 €
			T-2364		320,50 €
			T-2660		140,37 €
			T-2660		22,50 €
			T-2795		27,00 €
			T-279S		17,25 €
			T-286		20,00 €
			T-286		1,00 €
			T-286		1,50 €
			T-3125		5,00 €
					27,00 €

Budget principal	6541 - créances admises en non-valeur	6069150533	T-2490	13,55 €
			T-1863	21,00 €
			T-732	16,00 €
			R-263-270	48,76 €
			T-2900	30,00 €
			T-2449	71,30 €
			T-2912	5,85 €
			T-2912	21,00 €
			T-2912	77,90 €
			T-2040	0,10 €
			T-2314	26,40 €
			T-2315	26,40 €
			T-2407	117,00 €
			T-1498	61,89 €
			T-1498	75,00 €
			T-1976	67,50 €
			T-1976	94,50 €
			R-263-297	21,44 €
			T-2685	10,00 €
			T-2948	21,00 €
			R-263-96	90,00 €
			T-412	81,00 €
			T-1S34	0,09 €
			T-2960	31,49 €
			T-1385	22,75 €
			T-1689	21,00 €
			T-187	1,43 €
			T-187	32,00 €
			T-306	24,00 €
			T-405	2,50 €
			T-405	42,25 €
			T-48	296,50 €
			T-498	63,70 €
			T-628	19,25 €
			T-757	21,00 €
			T-2032	65,00 €
			T-503	134,35 €
			T-764	15,00 €
			T-1595	60,76 €
			T-202	40,00 €
			T-316	30,00 €
			R-158-27	126,00 €
			T-1610	17,70 €
			T-1705	24,75 €
			T-1705	54,00 €
			T-1406	19,60 €
			T-1406	68,60 €

Budget principal	6541 - créances admises en non-valeur	6069150533	T-1406	108,00 €
			T-1711	14,00 €
			T-1711	58,80 €
			T-1711	118,00 €
			T-2076	5,60 €
			T-2076	19,60 €
			T-2076	36,00 €
			T-323	8,10 €
			T-323	21,00 €
			T-323	21,30 €
			T-421	8,40 €
			T-421	26,25 €
			T-421	27,20 €
			T-520	28,58 €
			T-520	63,70 €
			T-520	108,00 €
			T-650	32,78 €
			T-650	58,80 €
			T-650	108,00 €
			T-781	16,80 €
			T-781	58,80 €
			T-781	113,00 €
			T-2258	73,50 €
			T-1081	325,00 €
			T-854	405,29 €
			R-158-9	112,50 €
			T-1642	27,65 €
			T-229	23,30 €
			T-2173	27,65 €
			T-1428	39,20 €
			T-1432	10,00 €
			T-1730	20,00 €
			R-158-53	114,00 €
			T-1435	10,00 €
			T-1655	10,00 €
			T-1734	10,00 €
			T-2289	84,84 €
			T-1661	15,51 €
			R-158-52	136,50 €
			T-877	0,02 €
			T-2293	2,20 €
			T-2293	103,02 €
			T-1442	42,00 €
			T-457	96,37 €
			T-557	37,80 €
			T-682	37,80 €
			T-817	16,80 €

Budget principal	6541 - créances admises en non-valeur	6069150533	T-1851	40,00 €		
			T-1214	68,00 €		
2020			T-80	22,50 €		
			T-567	18,00 €		
			T-708	18,00 €		
			T-1398	24,00 €		
			T-170	24,50 €		
			T-1411	27,00 €		
			T-45	30,00 €		
			T-1301	65,00 €		
			T-311	1,38 €		
			T-470	12,57 €		
			T-609	11,65 €		
			T-1857	40,00 €		
			T-1879	44,32 €		
			T-624	10,00 €		
			T-624	46,56 €		
			T-633	11,00 €		
			T-744	15,00 €		
			T-637	0,50 €		
2021			T-1425	68,00 €		
			T-1428	50,00 €		
			T-1238	34,00 €		
			T-651	18,00 €		
			T-758	18,00 €		
			T-1404	81,00 €		
			T-1501	54,00 €		
TOTAL			T-1535	36,00 €		
			T-1094	10,45 €		
			T-1094	22,00 €		
			T-952	1 056,50 €		
			T-1807	82,50 €		
				18 704,94 €		

Budget	Type	Numéro de liste	Référence de la pièce	Année	Montants
Budget principal	6541 - créances admises en non-valeur	6487720233	T-2478	2015	67,50 €
			R-310-241	2016	58,50 €
			T-2463		252,85 €
			T-2465		252,86 €
			T-2462		252,86 €
			T-2467		252,86 €
			T-2442		252,86 €
			T-2444		185,38 €
			T-2443		185,43 €
			T-2461		252,86 €
			T-1578	2017	12,00 €
			T-3413		26,00 €
			T-3413		19,50 €
			T-1784		56,00 €
			R-280-212		58,50 €
			T-2716		78,40 €
			T-2839		79,20 €
			T-2852		79,20 €
			T-3413		3,50 €
			R-280-189		108,00 €
			T-2716		48,00 €
			T-1450	2018	12,90 €
			T-1225		16,50 €
			T-1916		28,50 €
			T-1916		29,25 €
			T-269		10,25 €
			T-113		30,90 €
			T-269		34,00 €
			T-1211		51,45 €
			T-2903		58,80 €
			T-1450		7,10 €
			T-2651		68,60 €
			T-113		78,00 €
			T-1435		80,85 €
			T-269		84,00 €
			R-263-306		86,04 €
			T-1916		15,70 €
			T-1893		124,95 €
			T-1675		643,50 €

Budget principal	6541 - créances admises en non-valeur	6487720233	T-1649	2019	21,00 €
			T-2426		22,50 €
			T-1594		22,76 €
			T-1423		0,30 €
			T-2459		38,50 €
			T-1704		53,90 €
			T-642		53,90 €
			T-317		58,80 €
			T-771		58,80 €
			T-1396		63,70 €
			T-512		63,70 €
			T-415		73,50 €
			T-203		78,40 €
			T-1926		143,56 €
			T-1550		826,03 €
			T-554	2020	2,78 €
			T-288		6,99 €
			T-309		7,51 €
			T-464		12,29 €
			T-543		15,00 €
			T-692		15,00 €
			T-282		22,50 €
			T-425		30,00 €
			T-130		30,00 €
			T-602		36,00 €
			T-288		33,25 €
			T-306		37,25 €
			T-707		39,20 €
			T-34		47,61 €
			T-172	2021	52,50 €
			T-456		55,00 €
			T-554		66,00 €
			T-1514		223,50 €
			T-1712		565,50 €
			T-401		10,00 €
			T-410		12,00 €
			T-401		16,80 €
			T-273		18,00 €
			T-1352		22,40 €
			T-1982		25,25 €
			T-1994		26,78 €
			T-410		27,75 €
			T-1087		28,00 €
			T-1415		29,70 €
			T-1980		33,60 €

Budget principal	6541 - créances admises en non-valeur	6487720233	T-2053	2021	35,97 €
			T-1121		36,40 €
			T-2053		36,79 €
			T-273		39,20 €
			T-1980		43,26 €
			T-1423		45,45 €
			T-1053		56,00 €
			T-1196		58,80 €
			T-2053		65,68 €
			T-1980		110,37 €
			T-1454		126,25 €
			T-1321		228,70 €
			T-1366		546,75 €
			T-2056	2022	4,00 €
			T-764		4,32 €
			T-960		4,32 €
			T-289		4,32 €
			T-1437		4,32 €
			T-1154		4,32 €
			T-1501		8,00 €
			T-1200		8,24 €
			T-1283		8,64 €
			T-1600		12,00 €
			T-1665		15,15 €
			T-958		17,28 €
			T-307		17,60 €
			T-199		20,20 €
			T-1908		23,40 €
			T-324		24,72 €
			T-1154		25,25 €
			T-1469		25,60 €
			T-958		27,81 €
			T-1489		28,80 €
			T-1283		30,30 €
			T-1200		31,13 €
			T-1292		31,13 €
			T-1338		33,96 €
			T-1006		33,96 €
			T-1437		35,35 €
			T-764		35,35 €
			T-54		35,35 €
			T-960		35,35 €
			T-958		40,40 €
			T-289		40,40 €
			T-1449		42,45 €

Budget principal	6541 - créances admises en non-valeur	6487720233	T-1501	2022	45,28 €		
			T-324		45,28 €		
			T-1006		48,17 €		
			T-428		1,95 €		
			T-467		1,15 €		
			T-1330		5,85 €		
			T-65	2023	16,38 €		
			T-1330		18,72 €		
			T-868		18,72 €		
			T-428		21,06 €		
			T-467		6,37 €		
			T-1388		37,44 €		
			T-339		80,00 €		
			T-1404		206,34 €		
				TOTAL	9 866,81 €		
				TOTAL GENERAL	28 571,75 €		

Fontainebleau



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2025**

L'An deux mille vingt-cinq, le 17 novembre à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 10 novembre 2025, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	33
Votants	33
Abstention	6
Suffrages exprimés	27
Pour	27
Contre	0

Etaient présents : M. ROUSSEL, Mme REYNAUD (arrivée à 19h32), M. FLINE, Mme CLER, M. TENDA (arrivé à 19h33), Mme BOLLET, M. INGOLD, Mme MALVEZIN (arrivée à 19h31), Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN (arrivé à 19h31), M. JADAUD, M. RAYMOND, M. BEAUDOUIN (arrivé à 19h32), Mme PHILIPPE, Mme MONTORO, M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme NORET, M. JULIEN (arrivé à 19h33), M. LECERF, Mme HIMO-MALRIC.

Etaient représentés :

Mme BOLGERT pouvoir à Mme BOLLET
M. SCHÜTZ pouvoir à M. INGOLD
M. PERROT pouvoir à M. FLINE
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à Mme MALVEZIN
Mme DUPUIS pouvoir à Mme HIMO-MALRIC
Mme TAMBORINI pouvoir à M. JULIEN
M. THOMA pouvoir à M. LECERF

Secrétaire de séance : M. FLINE

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Proposition d'admission en non-valeur de recettes irrécouvrables - Budget annexe du Théâtre Municipal

- **Unanimité**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2541-12 notamment l'alinéa 9,

Vu la délibération N°25/16 du Conseil municipal du 17 mars 2025 approuvant le budget primitif 2025 du budget annexe du Théâtre Municipal,

Vu la délibération N°25/109 du Conseil municipal du 17 novembre 2025 approuvant la décision modificative n°1 du budget annexe du Théâtre Municipal,

Vu les états de demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables, transmis par le Comptable public de Fontainebleau, s'élevant à 1 401,50 €,

Considérant que le Comptable public, malgré toutes les diligences réglementaires effectuées, se trouve dans l'impossibilité de recouvrer divers produits relatifs à l'année 2017, représentant une location de salle avec mise à disposition de personnel,

Considérant que le Comptable public demande l'admission en non-valeur de ces titres,

Considérant l'avis de la commission des Finances, Administration Générale et Sécurité du 6 novembre 2025,

Sur présentation du rapporteur, M. ROUSSEL,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
(6 abstentions : M. THOMA, M. LECERF, M. JULIEN, Mme HIMO-MALRIC,
Mme DUPUIS et Mme TAMBORINI)**

DECIDE d'admettre en créances en non-valeur au titre de l'année 2025, et d'accorder décharge au comptable public pour un montant de 1 401,50 € pour le budget annexe du Théâtre Municipal, le titre dont le détail figure dans le tableau annexé.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2025, au chapitre 65 article 6541 - créances admises en non-valeur.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Thibault FLINE



Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,

Julien GONDARD



Maire de Fontainebleau

Publié le 21 NOV. 2025

Notifié le

Certifié exécutoire le 21 NOV. 2025

Sous l'identifiant 077-217701861-

Créances admises en non-valeur de titres de recettes

Annexe à la délibération n°25/112

Budget	Type	Numéro de liste	Référence de la pièce	Année	Montants
Budget annexe	6541 - créances admises en non-valeur	6070560133	T-13	2017	800,00 €
			T-13		601,50 €
			TOTAL		1 401,50 €

Fontainebleau



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2025**

L'An deux mille vingt-cinq, le 17 novembre à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 10 novembre 2025, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	33
Votants	33
Abstention	6
Suffrages exprimés	27
Pour	27
Contre	0

Etaient présents : M. ROUSSEL, Mme REYNAUD (arrivée à 19h32), M. FLINE, Mme CLER, M. TENDA (arrivé à 19h33), Mme BOLLET, M. INGOLD, Mme MALVEZIN (arrivée à 19h31), Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN (arrivé à 19h31), M. JADAUD, M. RAYMOND, M. BEAUDOUIN (arrivé à 19h32), Mme PHILIPPE, Mme MONTORO, M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme NORET, M. JULIEN (arrivé à 19h33), M. LECERF, Mme HIMO-MALRIC.

Etaient représentés :

Mme BOLGERT pouvoir à Mme BOLLET
M. SCHÜTZ pouvoir à M. INGOLD
M. PERROT pouvoir à M. FLINE
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à Mme MALVEZIN
Mme DUPUIS pouvoir à Mme HIMO-MALRIC
Mme TAMBORINI pouvoir à M. JULIEN
M. THOMA pouvoir à M. LECERF

Secrétaire de séance : M. FLINE

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Les Foyers de Seine et Marne - Garantie d'emprunt pour l'acquisition en VEFA d'une résidence étudiante de 168 chambres destinée au logement étudiant rue des Archives
- Abrogation de la délibération n°25/35 du conseil municipal du 12 mai 2025
- Approbation d'une nouvelle délibération

- Unanimité

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2252-1 et suivants, ainsi que les articles D. 1511-30 et suivants,

Vu le Code civil, notamment les articles 2288 et 2305,

Vu la délibération n°25/35 du conseil municipal du 12 mai 2025 accordant une garantie d'emprunt aux Foyers de Seine et Marne pour l'acquisition en VEFA d'une résidence étudiante de 168 chambres destinée au logement étudiant rue des Archives à Fontainebleau,

Considérant la demande de garantie d'emprunt faite par Les Foyers de Seine-et-Marne, destinée au financement du programme de construction en VEFA de 168 chambres étudiants situées rue des Archives à Fontainebleau,

Considérant que ce projet s'élève à 14 280 246,00 € (comprenant 4 147 000 € d'acquisition foncière, 8 467 527 € de travaux de réhabilitation, 885 630 € d'honoraires et 780 088 € de frais financiers internes) et que les Foyers de Seine et Marne ont recours à trois emprunts d'un montant total de 9 284 642 € sur des durées oscillantes entre 40 ans et 80 ans au taux indexé sur le livret A + 1,11% de marge fixe auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,

Considérant que sur demande de la Caisse des dépôts et consignation la ville doit modifier la précédente délibération en ajoutant que, sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la Ville s'engage à se substituer dans les meilleurs délais à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

Considérant que les conditions de garantie de cet emprunt par la Ville restent inchangées,

Considérant l'offre de financement de la Caisse des Dépôts et Consignations annexée à la présente délibération,

Considérant l'avis de la commission des Finances, Administration Générale et Sécurité du 6 novembre 2025,

Sur présentation du rapporteur, M. ROUSSEL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

**(6 abstentions : M. THOMA, M. LECERF, M. JULIEN, Mme HIMO-MALRIC,
Mme DUPUIS et Mme TAMBORINI)**

ABROGE la délibération n°25/35 du conseil municipal du 12 mai 2025 accordant une garantie d'emprunt aux Foyers de Seine et Marne pour l'acquisition en VEFA d'une résidence étudiante de 168 chambres destinée au logement étudiant rue des Archives.

APPROUVE les modalités du contrat joint à la présente délibération.

ACCORDE la garantie d'emprunt de la ville à hauteur de 70 % aux Foyers de Seine et Marne au titre de trois emprunts pour un montant total de 9 284 642,00€ souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations soit un capital de 6 499 249,40 €, pour des durées oscillantes entre 40 mois et 80 ans pour l'acquisition en VEFA d'une résidence de 168 chambres destinée au logement étudiant rue des Archives, conformément aux caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°163926. La garantie d'emprunt porte sur deux phases distinctes :

- Une phase de préfinancement d'une durée maximale de 24 mois à compter du 11/09/2025, dont le taux est indexé sur le livret A + 1,11% de marge fixe pour l'ensemble des trois prêts.
- Une phase d'amortissement (période d'amortissement) du 11/09/2027 au 11/09/2066 dont le taux est indexé sur le livret A + 1,11% de marge fixe pour les prêts CPLS et PLS, et une phase d'amortissement du 11/09/2027 au 11/09/2106 indexé également sur le livret A + 1,11% de marge fixe pour le prêt PLS Foncier. Le détail des conditions du prêt figurant dans l'offre de prêt jointe en annexe à la note.

PRECISE que la garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 6 499 249,40 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

PRECISE que la garantie de la Ville est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité et que sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la Ville s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires afin de garantir l'emprunt des Foyers de Seine et Marne.

PRECISE que cette garantie d'emprunt est conclue pour la durée du prêt augmentée d'un délai de trois mois.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document y afférent.

PRECISE que cette garantie d'emprunt figurera dans les annexes des documents budgétaires de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Thibault FLINE

Secrétaire de Séance

Publié le 21 NOV. 2025

Notifié le

Certifié exécutoire le 21 NOV. 2025
Sous l'identifiant 077-217701861-_____

Pour extrait conforme,
Julien GONDARD

Maire de Fontainebleau

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251121-20251117CM113-DE
en date du 21/11/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251117CM113

N°25/113



Fontainebleau



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2025**

L'An deux mille vingt-cinq, le 17 novembre à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 10 novembre 2025, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	33
Votants	33
Abstention	0
Suffrages exprimés	33
Pour	33
Contre	0

Etaient présents : M. ROUSSEL, Mme REYNAUD (arrivée à 19h32), M. FLINE, Mme CLER, M. TENDA (arrivé à 19h33), Mme BOLLET, M. INGOLD, Mme MALVEZIN (arrivée à 19h31), Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN (arrivé à 19h31), M. JADAUD, M. RAYMOND, M. BEAUDOUIN (arrivé à 19h32), Mme PHILIPPE, Mme MONTORO, M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme NORET, M. JULIEN (arrivé à 19h33), M. LECERF, Mme HIMO-MALRIC.

Etaient représentés :

Mme BOLGERT pouvoir à Mme BOLLET
M. SCHÜTZ pouvoir à M. INGOLD
M. PERROT pouvoir à M. FLINE
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à Mme MALVEZIN
Mme DUPUIS pouvoir à Mme HIMO-MALRIC
Mme TAMBORINI pouvoir à M. JULIEN
M. THOMA pouvoir à M. LECERF

Secrétaire de séance : M. FLINE

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Subvention exceptionnelle au profit de l'Association des jardins familiaux de Fontainebleau-Avon - Approbation

- Unanimité

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1611-4 et L. 2121-29,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Considérant que l'association des jardins familiaux de Fontainebleau-Avon, créée en 1919, administre 106 parcelles de jardins ouvriers en faveur de ses adhérents sur son site bellifontain situé dans le quartier de la Plaine de la Chambre,

Considérant que la séparation des parcelles effectuée dans les années 1950 a été aménagée en fibrociment, lequel contient de l'amiante, produit aujourd'hui identifié pour sa dangerosité, et reconnu comme cancérogène,

Considérant les risques d'exposition qui peuvent survenir lors de la libération de fibres d'amiante en cas d'usure et d'interventions susceptibles de mettre en cause l'intégrité de ces matériaux, et le souhait qui en découle de l'association de protéger ses adhérents, prévenir tout risque sanitaire, et faire procéder par conséquent à l'évacuation de ces matériaux,

Considérant que la collecte et le traitement de ces déchets d'amiante par un prestataire professionnel dans le respect de la réglementation en vigueur s'élève à la somme devisée de 4 630 € TTC pour les 5 à 6 tonnes de matériaux stockés sur le site de Fontainebleau,

Considérant la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'association à la Ville de Fontainebleau à hauteur de 4 630 euros,

Considérant l'avis de la commission Finances, Administration Générale et Sécurité du 6 novembre 2025,

Sur présentation du rapporteur, Mme MALVEZIN,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 4 630 euros au profit de l'association des jardins familiaux de Fontainebleau-Avon.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65, compte 65748, du budget 2025.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Thibault FLINE



Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,

Julien GONDARD



Maire de Fontainebleau

Publié le 21 NOV. 2025

Notifié le

Certifié exécutoire le 21 NOV. 2025

Sous l'identifiant 077-217701861-_____

Fontainebleau



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2025**

L'An deux mille vingt-cinq, le 17 novembre à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 10 novembre 2025, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	33
Votants	33
Abstention	0
Suffrages exprimés	33
Pour	33
Contre	0

Etaient présents : M. ROUSSEL, Mme REYNAUD (arrivée à 19h32), M. FLINE, Mme CLER, M. TENDA (arrivé à 19h33), Mme BOLLET, M. INGOLD, Mme MALVEZIN (arrivée à 19h31), Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN (arrivé à 19h31), M. JADAUD, M. RAYMOND, M. BEAUDOUIN (arrivé à 19h32), Mme PHILIPPE, Mme MONTORO, M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme NORET, M. JULIEN (arrivé à 19h33), M. LECERF, Mme HIMO-MALRIC.

Etaient représentés :

Mme BOLGERT pouvoir à Mme BOLLET
M. SCHÜTZ pouvoir à M. INGOLD
M. PERROT pouvoir à M. FLINE
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à Mme MALVEZIN
Mme DUPUIS pouvoir à Mme HIMO-MALRIC
Mme TAMBORINI pouvoir à M. JULIEN
M. THOMA pouvoir à M. LECERF

Secrétaire de séance : M. FLINE

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Création de postes temporaires d'agents chargés du recensement rénové de la population - Fixation des rémunérations et indemnités des agents chargés du recensement de la population – Année 2026

- **Unanimité**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21, L. 2122-22 et R. 2151-1 à R. 2151-4,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et ses décrets d'application qui chargent les communes de préparer et de réaliser les enquêtes de recensement,

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement de la population,

Vu la délibération N°24/118 du Conseil municipal du 18 novembre 2024 portant création de postes temporaires d'agents chargés du recensement rénové de la population : Fixation des rémunérations et des indemnités des agents chargés du recensement de la population – année 2025,

Considérant que l'enquête de recensement doit se dérouler pendant 6 semaines du 15 janvier au 21 février 2026,

Considérant qu'en raison des conséquences qu'implique cette opération, la Ville a le plus grand intérêt à veiller au meilleur déroulement possible de la collecte des renseignements afin d'obtenir des résultats les plus fiables,

Considérant que pour assurer le recensement d'environ 770 logements, la Ville devra recruter 4 agents recenseurs,

Considérant que les agents chargés de cette mission, nécessitant une grande disponibilité pendant 6 semaines, doivent recevoir un traitement approprié,

Considérant les tarifs pratiqués lors du recensement 2025, et les tarifs proposés dans la délibération N°24/118 du Conseil municipal du 17 novembre 2025,

Considérant qu'il est nécessaire d'encadrer et de vérifier le travail des agents recenseurs, et qu'il convient de désigner par arrêté un coordonnateur communal et un adjoint-contrôleur, pour lesquels il est proposé de verser une indemnité forfaitaire respectivement de 1 200 euros bruts et de 800 euros brut, en compensation du suivi de cette tâche,

Considérant l'avis de la commission Finances, Administration Générale et Sécurité du 6 novembre 2025,

Sur présentation du rapporteur, M. le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE la création de quatre postes temporaires d'agents recenseurs, chargés du recensement de la population pour l'année 2026, pour une période allant du 1^{er} janvier au 28 février 2026 inclus.

APPROUVE l'application des nouveaux barèmes de rémunération en euros au profit des agents recenseurs, comme suit :

	BRUT
Feuille de logement (FL)	3 € 10
Bulletins individuels (BI)	3 € 30
1 ^{ère} formation	30 € 00
2 ^{ème} formation	30 € 00
3 ^{ème} formation	30 € 00
Tournée de reconnaissance	50 € 00
Frais de déplacement, de téléphone et divers (forfait)	220 € 00 NET

APPROUVE l'attribution des primes de 50 € brut au titre de la collecte, 50 € brut pour la tenue du carnet de tournée et 50 € brut pour les opérations terminales.

APPROUVE l'attribution de la prime additionnelle de 160 € brut au titre de la qualité de l'enquête et de l'implication significative des agents recenseurs.

APPROUVE l'attribution d'une indemnité forfaitaire de 800 € brut au profit de l'adjoint contrôleur et 1 200 € brut pour le coordonnateur communal au titre des travaux supplémentaires.

PRÉCISE que le coordonnateur communal et l'adjoint contrôleur seront chargés de procéder aux enquêtes de recensement.

PRÉCISE que le coordonnateur communal, l'adjoint contrôleur et les agents recenseurs seront désignés par arrêté du Maire.

PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2026 de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Thibault FLINE



Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,
Julien GONDARD



Maire de Fontainebleau

Publié le 21 NOV. 2025

Notifié le

Certifié exécutoire le 21 NOV. 2025

Sous l'identifiant 077-217701861- _____

AR CONTROLE DE LEGALITE : 077-217701861-20251121-20251117CM115-DE
en date du 21/11/2025 ; REFERENCE ACTE : 20251117CM115

Nº25/115



Fontainebleau



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2025**

L'An deux mille vingt-cinq, le 17 novembre à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 10 novembre 2025, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	33
Votants	33
Abstention	0
Suffrages exprimés	33
Pour	33
Contre	0

Etaient présents : M. ROUSSEL, Mme REYNAUD (arrivée à 19h32), M. FLINE, Mme CLER, M. TENDA (arrivé à 19h33), Mme BOLLET, M. INGOLD, Mme MALVEZIN (arrivée à 19h31), Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN (arrivé à 19h31), M. JADAUD, M. RAYMOND, M. BEAUDOUIN (arrivé à 19h32), Mme PHILIPPE, Mme MONTORO, M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme NORET, M. JULIEN (arrivé à 19h33), M. LECERF, Mme HIMO-MALRIC.

Etaient représentés :

Mme BOLGERT pouvoir à Mme BOLLET
M. SCHÜTZ pouvoir à M. INGOLD
M. PERROT pouvoir à M. FLINE
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à Mme MALVEZIN
Mme DUPUIS pouvoir à Mme HIMO-MALRIC
Mme TAMBORINI pouvoir à M. JULIEN
M. THOMA pouvoir à M. LECERF

Secrétaire de séance : M. FLINE

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Mise à disposition de salles municipales et d'équipements municipaux aux candidats –
Elections municipales 2026

- Unanimité

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 2144-3,

Vu la délibération n°25/69 du Conseil municipal du 23 juin 2025 relative à la mise à disposition de salles municipales et d'équipements municipaux aux candidats des élections municipales de 2026,

Considérant que dans le cadre des élections municipales de 2026, il s'avère nécessaire de mettre à disposition de chaque candidat des salles municipales, afin de tenir des réunions publiques utiles au débat démocratique à destination des bellifontains,

Considérant la nécessité de mettre en place la liste des salles municipales mises à disposition, ainsi que les modalités de ces mises à disposition,

Considérant que le conseil municipal, fixe, en tant que de besoin, la contribution due à raison de cette utilisation,

Considérant le souhait de la ville de rajouter la mise à disposition de la salle Claude Fiévet,

Considérant l'avis de la Commission Finances, Administration générale et sécurité du 6 novembre 2025,

Sur présentation du rapporteur, M. le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE que tout candidat déclaré aux élections municipales de 2026 pourra disposer gratuitement (par dérogation aux délibérations éventuelles en vigueur) de la salle municipale C. FIEVET, ainsi que des équipements municipaux éventuels nécessaires (chaises, tables, dispositif micro, matériel de projection), conformément au tableau ci-dessous :

Sites	Nombre de dates (fréquence)		
	Du 24/11 au 31/12/2025	Du 1/1/2026 au 1 ^{er} tour	Entre le 1 ^{er} tour et le 2 nd tour
Salle Claude Fievet	1	1	1

PRECISE qu'un agent municipal assurera gratuitement l'ouverture et la fermeture de la salle concernée par la mise à disposition.

PRECISE que lesdites mises à disposition s'effectueront par décision du Maire, à l'appui d'une convention.

PRECISE que ces mises à disposition de salles municipales pourront être accordées, suivant les compatibilités liées à l'administration des propriétés communales, au fonctionnement des services ou au maintien de l'ordre public.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Thibault FLINE



Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,

Julien GONDARD



Maire de Fontainebleau

Publié le 21 NOV. 2025

Notifié le

Certifié exécutoire le 21 NOV. 2025

Sous l'identifiant 077-217701861-

Fontainebleau



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2025**

L'An deux mille vingt-cinq, le 17 novembre à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 10 novembre 2025, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	33
Votants	33
Abstention	0
Suffrages exprimés	33
Pour	33
Contre	0

Etaient présents : M. ROUSSEL, Mme REYNAUD (arrivée à 19h32), M. FLINE, Mme CLER, M. TENDA (arrivé à 19h33), Mme BOLLET, M. INGOLD, Mme MALVEZIN (arrivée à 19h31), Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN (arrivé à 19h31), M. JADAUD, M. RAYMOND, M. BEAUDOUIN (arrivé à 19h32), Mme PHILIPPE, Mme MONTORO, M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme NORET, M. JULIEN (arrivé à 19h33), M. LECERF, Mme HIMO-MALRIC.

Etaient représentés :

Mme BOLGERT pouvoir à Mme BOLLET
M. SCHÜTZ pouvoir à M. INGOLD
M. PERROT pouvoir à M. FLINE
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à Mme MALVEZIN
Mme DUPUIS pouvoir à Mme HIMO-MALRIC
Mme TAMBORINI pouvoir à M. JULIEN
M. THOMA pouvoir à M. LECERF

Secrétaire de séance : M. FLINE

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Rapport d'activité de la SEM du Pays de Fontainebleau – Exercice 2024 - Approbation

- **Unanimité**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 1524-5,

Vu la délibération n°10/69 du conseil municipal du 5 juillet 2010 relative à l'approbation de l'entrée dans le capital de la SAEM Butte Montceau et à l'autorisation d'acquisition d'actions,

Vu la délibération n°20/69 du conseil municipal du 10 juillet 2020 relative à la désignation d'un représentant de la commune au sein du conseil d'administration de la SEM du Pays de Fontainebleau,

Vu la délibération n°24/77 du conseil municipal du 24 juin 2024 relative, notamment, à l'approbation des nouveaux statuts,

Vu le rapport d'activité de la SEM du Pays de Fontainebleau pour l'année 2024, ci-annexé,

Considérant que la commune a acquis soixante actions, soit 0,5 % environ du capital de la SAEM Butte Montceau, aujourd'hui dénommée SEM du Pays de Fontainebleau,

Considérant que l'organe délibérant de la collectivité territoriale se prononce après un débat, sur le rapport écrit soumis une fois par an par les représentants du conseil d'administration,

Considérant l'avis de la commission Finances, Administration Générale et Sécurité du 6 novembre 2025,

Sur présentation du rapporteur, Mme BOLLET,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue d'un débat sur ce rapport au sein du conseil municipal du 17 novembre 2025.

APPROUVE le rapport d'activité de la SEM du Pays de Fontainebleau, au titre de l'exercice 2024, joint à la présente délibération.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Thibault FLINE



Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,
Julien GONDARD



Maire de Fontainebleau

Publié le 21 NOV. 2025

Notifié le

Certifié exécutoire le 21 NOV. 2025

Sous l'identifiant 077-217701861-_____

Fontainebleau



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 17 novembre à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 10 novembre 2025, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	33
Votants	33
Abstention	0
Suffrages exprimés	33
Pour	33
Contre	0

Etaient présents : M. ROUSSEL, Mme REYNAUD (arrivée à 19h32), M. FLINE, Mme CLER, M. TENDA (arrivé à 19h33), Mme BOLLET, M. INGOLD, Mme MALVEZIN (arrivée à 19h31), Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN (arrivé à 19h31), M. JADAUD, M. RAYMOND, M. BEAUDOUIN (arrivé à 19h32), Mme PHILIPPE, Mme MONTORO, M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme NORET, M. JULIEN (arrivé à 19h33), M. LECERF, Mme HIMO-MALRIC.

Etaient représentés :

Mme BOLGERT pouvoir à Mme BOLLET
M. SCHÜTZ pouvoir à M. INGOLD
M. PERROT pouvoir à M. FLINE
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à Mme MALVEZIN
Mme DUPUIS pouvoir à Mme HIMO-MALRIC
Mme TAMBORINI pouvoir à M. JULIEN
M. THOMA pouvoir à M. LECERF

Secrétaire de séance : M. FLINE

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Remboursement exceptionnel des frais de fourrière et de contravention d'un véhicule

- **Unanimité**

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu l'arrêté municipal n°25.VO.980 du 13 septembre 2025 relatif à une autorisation d'occupation temporaire de stationnement accordée à une société pour un déménagement face aux 148-150 rue Saint-Merry le 30 septembre 2025,

Vu la demande formulée le 8 octobre 2025 par le propriétaire du véhicule concerné sollicitant le remboursement de la mise en fourrière et de l'amende forfaitaire pour stationnement gênant qui lui ont été infligées le 30 septembre 2025,

Considérant que le véhicule stationnait sur un emplacement autorisé du domaine public avant la mise en place de la réglementation temporaire,

Considérant le caractère exceptionnel de la situation et la bonne foi de l'usager,

Considérant l'avis de la commission Cadre de vie du 6 novembre 2025,

Considérant l'avis de la commission Finances, Administration Générale et Sécurité du 6 novembre 2025,

Sur présentation du rapporteur, M. FLINE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la prise en charge des frais de mise en fourrière et de gardiennage du véhicule , immatriculé appartenant à Monsieur C
demeurant au , s'élevant à 161.41 €.

APPROUVE la prise en charge de l'amende forfaitaire de 35 € émise à l'encontre du véhicule ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à mandater les sommes correspondantes à l'intéressé et à signer tout document y afférent.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Thibault FLINE



Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,
Julien GONDARD



Maire de Fontainebleau

Publié le 21 NOV. 2025

Notifié le

Certifié exécutoire le 21 NOV. 2025

Sous l'identifiant 077-217701861-_____

Fontainebleau



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2025**

L'An deux mille vingt-cinq, le 17 novembre à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 10 novembre 2025, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	33
Votants	33
Abstention	0
Suffrages exprimés	33
Pour	33
Contre	0

Etaient présents : M. ROUSSEL, Mme REYNAUD (arrivée à 19h32), M. FLINE, Mme CLER, M. TENDA (arrivé à 19h33), Mme BOLLET, M. INGOLD, Mme MALVEZIN (arrivée à 19h31), Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN (arrivé à 19h31), M. JADAUD, M. RAYMOND, M. BEAUDOUIN (arrivé à 19h32), Mme PHILIPPE, Mme MONTORO, M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme NORET, M. JULIEN (arrivé à 19h33), M. LECERF, Mme HIMO-MALRIC.

Etaient représentés :

Mme BOLGERT pouvoir à Mme BOLLET
M. SCHÜTZ pouvoir à M. INGOLD
M. PERROT pouvoir à M. FLINE
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à Mme MALVEZIN
Mme DUPUIS pouvoir à Mme HIMO-MALRIC
Mme TAMBORINI pouvoir à M. JULIEN
M. THOMA pouvoir à M. LECERF

Secrétaire de séance : M. FLINE

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Ouvertures dominicales du commerce de détail – Année 2026 – Avis

- Unanimité

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29,

Vu le Code du travail, et notamment l'article L. 3132-26,

Considérant que l'article L. 3132-26 du Code du travail confère au Maire, le pouvoir de supprimer le repos dominical des salariés dans la limite de douze dimanches par an, et ce, au bénéfice de chaque catégorie de commerce de détail et d'arrêter la liste des dimanches concernés avant le 31 décembre pour l'année suivante,

Considérant que le Maire, au-delà de cinq dimanches, doit procéder à la consultation du conseil municipal,

Considérant la consultation des commerçants par l'association des commerçants de Fontainebleau « UCAIF », cette dernière ayant communiqué les dates souhaitées à la municipalité afin de déroger à la règle du repos dominical,

Considérant l'avis de la commission Cadre de vie du 6 novembre 2025,

Considérant l'avis de la commission Finances, Administration Générale et Sécurité du 6 novembre 2025,

Sur présentation du rapporteur, Mme GUERNALEC,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DONNE un avis favorable à la suppression du repos hebdomadaire les dimanches mentionnés ci-dessous dans les établissements de commerce de détail alimentaire et non alimentaire pour l'année 2026 :

- 11 et 18 janvier
- 5 avril
- 24 mai
- 31 mai
- 28 juin
- 05 juillet
- 30 août
- 6, 13, 20, 27 décembre

SOLLICITE l'avis de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau.

PRECISE qu'en cas d'avis conforme de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau, un arrêté du Maire interviendra à l'issue de cette procédure, afin d'en fixer les modalités d'application.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Thibault FLINE


Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,
Julien GONDARD


Maire de Fontainebleau

Publié le 21 NOV. 2025

Notifié le

Certifié exécutoire le 21 NOV. 2025

Sous l'identifiant 077-217701861-_____



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le 17 novembre à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 10 novembre 2025, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	33
Votants	33
Abstention	0
Suffrages exprimés	33
Pour	33
Contre	0

Etaient présents : M. ROUSSEL, Mme REYNAUD (arrivée à 19h32), M. FLINE, Mme CLER, M. TENDA (arrivé à 19h33), Mme BOLLET, M. INGOLD, Mme MALVEZIN (arrivée à 19h31), Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN (arrivé à 19h31), M. JADAUD, M. RAYMOND, M. BEAUDOUIN (arrivé à 19h32), Mme PHILIPPE, Mme MONTORO, M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme NORET, M. JULIEN (arrivé à 19h33), M. LECERF, Mme HIMO-MALRIC.

Etaient représentés :

Mme BOLGERT pouvoir à Mme BOLLET
M. SCHÜTZ pouvoir à M. INGOLD
M. PERROT pouvoir à M. FLINE
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à Mme MALVEZIN
Mme DUPUIS pouvoir à Mme HIMO-MALRIC
Mme TAMBORINI pouvoir à M. JULIEN
M. THOMA pouvoir à M. LECERF

Secrétaire de séance : M. FLINE

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Convention de partenariat entre la Ville de Fontainebleau et l'Orchestre Philharmonique du Pays de Fontainebleau jusqu'au 31 août 2026 inclus - Approbation

- Unanimité

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Considérant la demande de l'Orchestre Philharmonique du Pays de Fontainebleau d'entreposer des instruments de musique dans les locaux du Conservatoire de Fontainebleau,

Considérant le souhait de la Ville de Fontainebleau d'utiliser occasionnellement les instruments de musique de l'Orchestre Philharmonique du Pays de Fontainebleau pour la classe de percussion du Conservatoire de Fontainebleau,

Considérant la convention de partenariat entre la Ville et l'Orchestre Philharmonique du Pays de Fontainebleau jointe,

Considérant l'avis de la commission « Vie locale » du 4 novembre 2025,

Considérant l'avis de la commission Finances, Administration Générale et Sécurité du 6 novembre 2025,

Sur présentation du rapporteur, Mme REYNAUD,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le partenariat entre la Ville et l'Orchestre Philharmonique du Pays de Fontainebleau, selon les modalités définies dans la convention jointe.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention de partenariat ainsi que tout document à intervenir dans ce cadre.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Thibault FLINE


Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,
Julien GONDARD


Maire de Fontainebleau

Publié le 21 NOV. 2025

Notifié le

Certifié exécutoire le 21 NOV. 2025
Sous l'identifiant 077-217701861-_____



Fontainebleau



Convention de partenariat entre la Ville de Fontainebleau et l'Orchestre Philharmonique du Pays de Fontainebleau jusqu'au 31 août 2026 inclus

Entre les soussignés :

D'une part,

La ville de Fontainebleau, sise Hôtel de ville, 40 rue Grande 77300 Fontainebleau, représentée par M. Julien GONDARD, Maire, dûment habilité pour la signature de la présente convention par la délibération du Conseil municipal n°25/120 en date du 17 novembre 2025,

ci-après désignée par « la Ville »,

Et d'autre part,

L'Orchestre Philharmonique du Pays de Fontainebleau, représenté par Monsieur Vincent BOULANGER, son Président, ci-après dénommé l'occupant/prêteur, sise Hôtel de ville, 40 rue Grande 77300 FONTAINEBLEAU,

ci-après désigné par « l'occupant »,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET ET DUREE DE LA CONVENTION

La Ville met à la disposition, à titre précaire, révocable et gracieux, de l'occupant les locaux désignés à l'article 2, afin d'entreposer des instruments de percussions que des Orchestres et des classes instrumentales autorisés par cette présente convention pourront utiliser si besoin, jusqu'au 31 août 2026 inclus.

ARTICLE 2 : DESIGNATION DES LOCAUX

Les locaux dédiés au stockage du matériel d'orchestre sont situés au Conservatoire de Fontainebleau - 45 rue Béranger à Fontainebleau. Il s'agit plus précisément d'une salle située en annexe de la salle M. Petrucciani ainsi que de la salle K. Clarke au sous-sol du bâtiment.

ARTICLE 3 : INVENTAIRE DU MATERIEL ENTREPOSE ET MIS A DISPOSITION

Un inventaire des instruments de musique et autres accessoires, entreposés dans les locaux du Conservatoire de Fontainebleau sera réalisé lors de la mise à disposition des locaux (annexe n°1).

ARTICLE 4 : CONDITIONNEMENT ET UTILISATION DU MATERIEL ENTREPOSE

Le Conservatoire s'engage à respecter l'état du matériel entreposé et mis à disposition, tel qu'il a été décrit à son entrée dans les locaux. Cet état des lieux sera reconduit à chaque entrée et sortie du matériel hors du Conservatoire.

Le Conservatoire s'engage à garantir un conditionnement adapté aux instruments entreposés dans un endroit sûr, à l'abri de tout acte de malveillance.

Il est convenu que l'utilisation du matériel entreposé est réservée à la classe de percussion du Conservatoire et à l'Orchestre Philharmonique du Pays de Fontainebleau.

Toute autre association devra en faire une demande expresse et écrite auprès de l'Orchestre Philharmonique du Pays de Fontainebleau, sans garantie d'acceptation, mais éventuellement moyennant finances.

L'Orchestre Philharmonique du Pays de Fontainebleau conserve la possibilité d'accès au matériel le samedi et le dimanche, moyennant un préavis de 7 jours.

ARTICLE 5 : CONDITION FINANCIERE

La mise à disposition des locaux au profit de l'occupant est effectuée à titre gracieux.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DE L'OCCUPANT

Préalablement à l'utilisation des locaux, l'occupant reconnaît :

- avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité ainsi que des consignes particulières et s'engage à les appliquer, ainsi que les consignes spécifiques données par la direction du Conservatoire de Fontainebleau.
- avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'établissement et s'engage à l'appliquer.
- avoir procédé, avec la direction, à une visite du Conservatoire et plus particulièrement des locaux et des voies d'accès qui seront effectivement utilisés.
- avoir constaté, avec la direction, l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction (extincteurs, robinets d'incendie etc...) et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

Au cours de l'utilisation des locaux mis à disposition, l'occupant s'engage à :

- faire respecter le règlement intérieur de l'établissement,
- faire usage des installations conformément à leur destination et pour y exercer l'activité pour laquelle la mise à disposition lui a été accordée, à l'exclusion de toute autre,
- s'interdire toute sous-location à titre gratuit ou onéreux, la Ville étant seule compétente pour attribuer les créneaux d'occupation,
- contrôler les entrées et les sorties des participants aux différentes activités,
- respecter les horaires notamment pour éviter les allées et venues inutiles dans la structure,
- faire respecter les règles de sécurité par les participants et l'interdiction de fumer, manger et boire dans l'ensemble des salles du Conservatoire,
- ne faire aucun bruit anormal et abusif afin de ne pas apporter de nuisances au voisinage,
- laisser les locaux et matériels mis à disposition dans l'état de propreté dans lequel ils se trouvent,
- indemniser tout ou partie la Ville pour les dégâts matériels éventuellement commis, les pertes ou vols constatés.

L'occupant devra jouir des locaux en toute bienveillance, et se conformer aux éventuelles interventions de la Ville, motivées notamment par la sauvegarde et l'entretien des bâtiments communaux.

En cas de sinistre dans les locaux, l'occupant en informera immédiatement la Ville, même en l'absence de dégâts apparents, en indiquant les : lieu, heure, et circonstances du sinistre.

L'occupant ne pourra invoquer la responsabilité du propriétaire en cas de vol ou de tout autre acte délictueux commis par un tiers, ou un occupant des lieux.

Les dégradations éventuelles survenues durant l'occupation du local par l'occupant ou des personnes se trouvant sous sa responsabilité seront déclarées au responsable du service patrimoine.

L'occupant ne pourra effectuer aucune transformation des locaux et équipements sans l'accord écrit de la Ville ; à défaut de cet accord, celle-ci peut exiger de l'occupant, à son départ des lieux, leur remise en état ou conserver à son bénéfice les transformations effectuées sans que l'occupant puisse réclamer une indemnisation des frais engagés. La Ville a toutefois la possibilité d'exiger, aux frais de l'occupant, la remise immédiate des lieux en l'état lorsque les transformations mettent en péril le bon fonctionnement des équipements ou la sécurité du local.

ARTICLE 7 : DISPOSITIONS PARTICULIERES

L'ensemble des charges afférentes à l'utilisation des locaux (fluides...) est honoré par la Ville.

Un état des lieux d'entrée et de sortie sera effectué en présence de l'occupant.

ARTICLE 8 : ASSURANCES

Les locaux ci-dessus désignés sont assurés par le propriétaire contre les risques incombant normalement à ceux-ci.

L'occupant renonce à tout recours contre la Ville en matière de responsabilité civile à l'occasion de tout accident dont serait victime l'une des personnes utilisant les locaux pour les besoins auxquels ils sont destinés.

L'occupant/prêteur reconnaît avoir souscrit un contrat d'assurance portant le n° 3708013604 –auprès de LCS Assurances - contre tous les risques matériels, immatériels consécutifs et corporels liées à ses activités déclarées se rapportant au *Développement et à la promotion de la pratique musicale amateur*.

Toutes les assurances propres aux instruments de musique et aux autres accessoires (cités en annexe 1) sont à la charge de l'occupant et de leur propriétaire.

L'occupant renonce à tout recours contre la Ville en matière de responsabilité civile à l'occasion de tout dommage causé aux instruments de musiques cités en annexe 1, pour les besoins auxquels ils sont destinés.

ARTICLE 9 : DENONCIATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être dénoncée à tout moment par Monsieur le Maire au moyen d'une lettre recommandée adressée à l'occupant/prêteur, pour cas de force majeure, pour des motifs sérieux tenant au bon fonctionnement du service public et au respect de l'ordre public ou en cas de non-respect par l'occupant des dispositions de la présente convention.

La révocation pour des motifs d'intérêt général ne donnera lieu à aucune indemnisation.

ARTICLE 10 : MODIFICATION DE LA CONVENTION – AVENANT

Chaque partie se réserve la faculté de proposer les modifications qu'elle estime nécessaires au fonctionnement du dispositif.

Toute modification à la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

ARTICLE 11 : CESSION

La présente convention étant conclue « intuitu personae », toute cession des droits en résultant, sous-location ou prêt des instruments est interdite.

Le non-respect de cette clause entraînera la résiliation immédiate et sans indemnisation de la présente convention.

ARTICLE 12 : LITIGE

En cas de différence d'interprétation des termes administratifs employés ou des descriptifs techniques de la présente convention, l'interprétation la plus favorable pour la Ville sera retenue.

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal compétent (Tribunal administratif de Melun) mais seulement après épuisement des voies amiables.

Fait à Fontainebleau, le
Pour la Ville,

Le Maire,

Pour l'Orchestre Philharmonique du Pays de
Fontainebleau,
Le Président,

Julien GONDARD

Vincent BOULANGER

M. Vincent BOULANGER, Président de l'Orchestre Philharmonique du Pays de Fontainebleau sise Hôtel de ville, 40 rue Grande 77300 FONTAINEBLEAU, atteste qu'il a été remis, à titre de notification, un exemplaire de la présente convention, ainsi qu'un exemplaire de la délibération correspondante n°25/120 du conseil municipal du 17 novembre 2025.

Le

Signature :

Annexe 1 : Inventaire du matériel d'orchestre entreposé au Conservatoire de Fontainebleau : instruments et accessoires.

INVENTAIRE	ETAT
4 Timbales avec housses de protection.	24"- 1 impact. 29" - 1 impact.
Table accessoire (repose baguette).	Moyen.
Pied de cymbale YAMAHA suspendues.	Feutre manquant sous la grosse caisse. Pas d'écrou pour les cymbales.
4 Roue de grosse caisse divers diamètres.	Rien à signaler. Pieds en salle Petrucciani.
Pied de caisse claire YAMAHA et une caisse claire TAMA cuivre dans sa housse.	Caisse et housse sous la grosse caisse
Support de grosse caisse suspendue et grosse caisse associée, marque PREMIER.	Rien à signaler.
Estrade noire sans arceau de sécurité.	Moyen, manque pied de réglage.

Réalisé le 24 juillet 2024 en présence du président de l'association et de l'équipe du conservatoire.

Fontainebleau



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2025**

L'An deux mille vingt-cinq, le 17 novembre à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 10 novembre 2025, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	33
Votants	33
Abstention	0
Suffrages exprimés	33
Pour	33
Contre	0

Etaient présents : M. ROUSSEL, Mme REYNAUD (arrivée à 19h32), M. FLINE, Mme CLER, M. TENDA (arrivé à 19h33), Mme BOLLET, M. INGOLD, Mme MALVEZIN (arrivée à 19h31), Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN (arrivé à 19h31), M. JADAUD, M. RAYMOND, M. BEAUDOUIN (arrivé à 19h32), Mme PHILIPPE, Mme MONTORO, M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme NORET, M. JULIEN (arrivé à 19h33), M. LECERF, Mme HIMO-MALRIC.

Etaient représentés :

Mme BOLGERT pouvoir à Mme BOLLET
M. SCHÜTZ pouvoir à M. INGOLD
M. PERROT pouvoir à M. FLINE
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à Mme MALVEZIN
Mme DUPUIS pouvoir à Mme HIMO-MALRIC
Mme TAMBORINI pouvoir à M. JULIEN
M. THOMA pouvoir à M. LECERF

Secrétaire de séance : M. FLINE

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Convention de partenariat entre la Ville de Fontainebleau et l'association Académie Musicale Samoisienne pour l'année scolaire 2025-2026 – Approbation

- Unanimité

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Considérant l'intérêt pédagogique que présentent les actions de l'association Académie Musicale Samoisienne pour la classe de harpe du Conservatoire de Fontainebleau,

Considérant que la ville de Fontainebleau souhaite apporter son soutien à ces actions,

Considérant la nécessité d'établir une convention de partenariat entre la Ville et l'association afin de fixer leurs objectifs communs,

Considérant l'avis de la commission « Vie locale » du 4 novembre 2025,

Considérant l'avis de la commission Finances, Administration Générale et Sécurité du 6 novembre 2025,

Sur présentation du rapporteur, Mme REYNAUD,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de partenariat jointe entre la Ville de Fontainebleau et l'association Académie Musicale Samoisienne pour l'année scolaire 2025-2026.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention de partenariat, ainsi que tout avenant et documents à intervenir dans ce cadre.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Thibault FLINE


Secrétaire de Séance

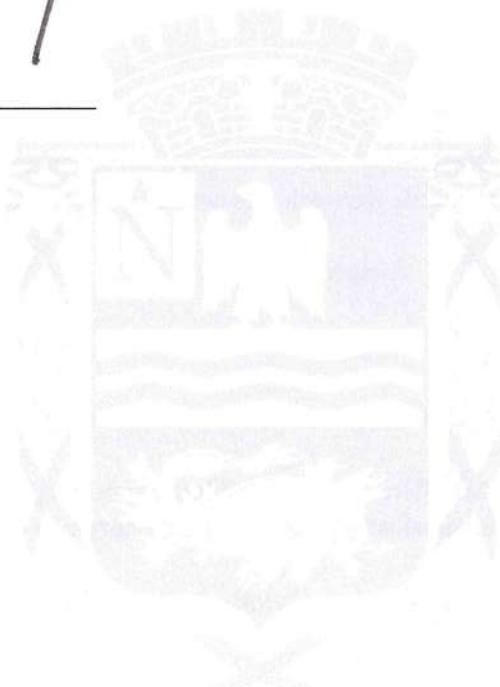
Pour extrait conforme,
Julien GONDARD


Maire de Fontainebleau

Publié le 21 NOV. 2025

Notifié le

Certifié exécutoire le 21 NOV. 2025
Sous l'identifiant 077-217701861-_____



Fontainebleau



CONVENTION DE PARTENARIAT année scolaire 2025/2026 Académie Musicale Samoisienne

La présente convention est établie entre les soussignés :

d'une part,

La Ville de Fontainebleau, sise 40 rue Grande 77300 Fontainebleau, représentée par M. Julien GONDARD, Maire, dûment habilité pour la signature de la présente convention par délibération n°25/121 du conseil municipal du 17 novembre 2025,

ci-après désignée par « la Ville »,

et d'autre part,

L'association Académie Musicale Samoisienne située au 25 rue Fouquet à Samois sur Seine (77 920), représentée par Monsieur Guy MARCHAND, agissant en qualité de président, dûment habilité aux fins des présentes,

ci-après désignée par « L'association Académie Musicale Samoisienne »

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Objet

L'association Académie Musicale Samoisienne est une école de musique du sud du département de la Seine-et-Marne. Associée depuis plusieurs années avec le Conservatoire de Fontainebleau dans l'organisation des examens annuels d'instrument et de formation musicale, elle partage avec cet établissement des missions communes.

Au titre de la présente convention, l'association Académie Musicale Samoisienne s'engage à proposer un travail pédagogique collectif aux élèves de la classe de Harpe.

L'association Académie Musicale Samoisienne a besoin ponctuellement d'un espace de travail adapté. Le Conservatoire dispose de salles inoccupées sur les créneaux désirés. Dans le cadre de ce partenariat, la Ville souhaite mettre à disposition de l'association des locaux municipaux.

Article 2 –Engagements de la Ville

La Ville s'engage à mettre à disposition de l'association Académie Musicale Samoisienne la salle G. Casadesus du Conservatoire, à titre gracieux, pour ses répétitions de l'ensemble de harpe dénommé « 1001 Cordes » de 9h00 à 19h00 sur les dates suivantes :

- Le weekend du 14 et 15 mars ;
- Le weekend du 28 et 29 mars ;
- Le weekend du 11 et 12 avril ;
- Pendant les vacances scolaires du 18 au 25 avril ;
- Le weekend prolongé du 8, 9 et 10 mai ;
- Le weekend prolongé du 23, 24 et 25 mai ;

- Le weekend du 30 et 31 mai ;
- Le weekend du 6 et 7 juin.

Cette mise à disposition fera l'objet d'une décision du Maire accompagnée d'une convention d'occupation.

Article 3 – Engagements de l'association Académie Musicale Samoisienne

- L'association s'engage à proposer un travail pédagogique aux élèves de la classe de harpe du Conservatoire de Fontainebleau, ayant valeur de pratique collective pour leur cursus de formation.
- Les élèves de la classe de harpe du Conservatoire de Fontainebleau seront conviés à participer aux différents projets de l'ensemble « 1001 cordes ».
- L'association assurera la coordination des cours d'ensemble, des répétitions ainsi que des évènements associés.

Article 4 – Communication

Tous les supports de communication (flyers, affiches, prospectus, etc.), restent à la charge de l'association. Les supports de communication élaborés par l'association pour promouvoir les actions prévues à cette convention devront faire apparaître la mention "avec le soutien de la ville de Fontainebleau" ainsi que le logo de la Ville. Ils devront être soumis à la validation du service communication avant diffusion (envoi à communication@fontainebleau.fr).

Article 5 – Modification de la convention

Chaque partie se réserve la faculté de proposer les modifications qu'elle estime nécessaires au bon fonctionnement du dispositif.

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

Article 6 – Durée et résiliation de la convention

La présente convention prendra effet à la date de signature des deux parties jusqu'au 31 juillet 2026.

La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée adressée trois mois au moins avant l'expiration la période.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

La présente convention peut également être résiliée à tout moment par Monsieur le Maire au moyen d'une lettre recommandée adressée à l'association pour cas de force majeure ou tout motif d'intérêt général. La révocation pour des motifs d'intérêt général ne donnera lieu à aucune indemnisation.

Article 12 – Litige

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, mais seulement après épuisements des voies amiables (conciliation, arbitrage...).

Fait à FONTAINEBLEAU

Le

Pour la Ville
Le Maire,

Pour l'association
Le président,

Julien GONDARD

Guy MARCHAND

Monsieur Guy MARCHAND, agissant en qualité de président de l'association Académie Samoisienne
sise 25 rue Fouquet à Samois sur Seine (77 920), atteste qu'il lui a été remis, à titre de notification, un
exemplaire de la présente convention, et de la délibération N°25/121 du conseil municipal du 17 novembre
2025 le

Signature :

Fontainebleau



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2025**

L'An deux mille vingt-cinq, le 17 novembre à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 10 novembre 2025, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	33
Votants	33
Abstention	0
Suffrages exprimés	33
Pour	33
Contre	0

Etaient présents : M. ROUSSEL, Mme REYNAUD (arrivée à 19h32), M. FLINE, Mme CLER, M. TENDA (arrivé à 19h33), Mme BOLLET, M. INGOLD, Mme MALVEZIN (arrivée à 19h31), Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN (arrivé à 19h31), M. JADAUD, M. RAYMOND, M. BEAUDOUIN (arrivé à 19h32), Mme PHILIPPE, Mme MONTORO, M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme NORET, M. JULIEN (arrivé à 19h33), M. LECERF, Mme HIMO-MALRIC.

Etaient représentés :

Mme BOLGERT pouvoir à Mme BOLLET
M. SCHÜTZ pouvoir à M. INGOLD
M. PERROT pouvoir à M. FLINE
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à Mme MALVEZIN
Mme DUPUIS pouvoir à Mme HIMO-MALRIC
Mme TAMBORINI pouvoir à M. JULIEN
M. THOMA pouvoir à M. LECERF

Secrétaire de séance : M. FLINE

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Convention de partenariat entre la ville et l'Ecole Fontainebleau School of Acting pour l'année scolaire 2025-2026 - Approbation

- Unanimité

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Considérant l'intérêt que présentent les actions de la société FONACT pour le développement culturel sur le territoire de Fontainebleau,

Considérant que l'école FONACT propose de dispenser à titre gratuit des cours aux élèves inscrits en classe d'art dramatique au Conservatoire de Fontainebleau en contrepartie de l'occupation des locaux du Conservatoire,

Considérant la nécessité d'établir une convention de partenariat entre la Ville et la société afin de fixer leurs objectifs communs,

Considérant l'avis de la commission « Vie locale » du 4 novembre 2025,

Considérant l'avis de la commission Finances, Administration Générale et Sécurité du 6 novembre 2025,

Sur présentation du rapporteur, Mme REYNAUD,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de partenariat entre la ville de Fontainebleau et la société FONACT, pour l'année scolaire 2025-2026 selon les modalités définies dans la convention jointe.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention d'objectifs, ainsi que tout avenant à intervenir dans ce cadre.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Thibault FLINE



Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,

Julien GONDARD



Maire de Fontainebleau

Publié le 21 NOV. 2025

Notifié le

Certifié exécutoire le 21 NOV. 2025

Sous l'identifiant 077-217701861-_____



Fontainebleau



CONVENTION DE PARTENARIAT

année scolaire 2025/2026

Ecole FONACT

La présente convention est établie entre les soussignés :

d'une part,

La Ville de Fontainebleau, sise 40 rue Grande 77300 Fontainebleau, représentée par M. Julien GONDARD, Maire, dûment habilité pour la signature de la présente convention par délibération n°25/122 du conseil municipal du 17 novembre 2025,

ci-après désignée par « la Ville »,

et d'autre part,

L'Ecole The Fontainebleau School of Acting (FONACT) située au 57 rue de France à Fontainebleau (77300), représentée par Monsieur Laurent DE MONTALEMBERT, agissant en qualité de directeur, dûment habilité aux fins des présentes,

ci-après désignée par « L'école »

PREAMBULE

La Fontainebleau School of Acting (Fonact), fondé en 2015 à Fontainebleau, est un centre de formation professionnel d'excellence consacré aux arts du spectacle vivant. Son équipe pédagogique est composée de professionnels de l'enseignement et d'artistes de renommée internationale.

L'école internationale participe activement au rayonnement culturel de Fontainebleau.

Le Conservatoire de Fontainebleau est un établissement d'enseignement artistique de service public, créé par le violoncelliste et compositeur Claude Fievet le 10 octobre 1932. Il a pour objectif la formation musicale, vocale et instrumentale des jeunes artistes bellifontains et des communes environnantes. Ses enseignements ont pour objectifs d'amener l'élève à une pratique autonome, à aiguiser son sens critique et développer sa curiosité artistique, tout en développant son oreille musicale et en entraînant le jeune artiste à se produire à différentes reprises dans le cadre d'actions culturelles menées par la ville de Fontainebleau dans les murs et hors les murs.

Afin de définir les modalités du partenariat entre la ville de Fontainebleau et l'Ecole FONACT il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet

Au titre de la présente convention, l'école FONACT s'engage à proposer un travail pédagogique sur le corps en mouvement détaillé sur plusieurs séances sur l'année. Cette proposition, viendrait compléter l'offre proposée aux élèves du conservatoire de Fontainebleau, inscrits en cursus diplômant d'art dramatique, suivant déjà des modules de jeu, scénographie et technique vocale. Ce parcours pédagogique est proposé à titre gratuit pour un total de 34 heures réparties sur l'année.

L'école FONACT a besoin ponctuellement d'un espace de travail supplémentaire. Le Conservatoire dispose de salles inoccupées sur les créneaux désirés, et compte tenu de l'intérêt que présente ce partenariat pour l'enseignement dispensé au conservatoire de Fontainebleau, la Ville souhaite mettre à disposition de celle-ci des locaux municipaux. Cette mise à disposition est consentie à titre précaire, révocable et gracieux pour un total de 30 séances réparties sur l'année. Chaque demande devra être effectuée au plus tard une semaine en amont de la date souhaitée, auprès de la direction ou de l'administration du Conservatoire. Un décompte sera tenu par les agents du Conservatoire.

Article 2 – Engagements de la Ville

La Ville s'engage à mettre à disposition de l'école FONACT la salle G. Casadesus du Conservatoire pour son fonctionnement et l'exercice de leurs activités selon les créneaux et les dates préalablement définis et arrêtés par la Ville et le Conservatoire en concertation avec la société.

Cette mise à disposition fera l'objet d'une décision du Maire accompagnée d'une convention d'occupation.

Les risques encourus par le bâtiment sont couverts par l'assurance multirisques garantissant les biens communaux et la Ville assure ses obligations fiscales découlant de sa qualité de propriétaire de l'immeuble.

Les opérations de nettoyage des locaux et d'exécution des travaux d'entretien éventuellement nécessaires seront assurées par la Ville.

Article 3 – Engagements de l'école

L'école s'engage à :

- proposer un travail pédagogique sur le corps en mouvement détaillé sur plusieurs séances tout au long de l'année pour une durée de 34 heures, organisées en séances de travail ponctuelles qui se tiendront les 11 octobre, 6 décembre, 14 février, 11 et 12 avril de cette année scolaire.
- veiller au respect des lieux, des matériels et aux comportements de ses élèves et professeurs lors de la mise à disposition des locaux de la ville,
- indemniser la Ville en cas de dommages matériels, pertes ou vols constatés liés à son occupation.

L'Ecole FONACT s'engage à souscrire toutes assurances garantissant sa responsabilité du fait de ses activités (garantie civile) et les dommages et dégradations qui pourraient survenir du fait de ses activités (risque locatifs) ; et justifiera auprès de la Ville, à la signature des présentes, de l'ensemble des assurances souscrites pour couvrir les risques susmentionnés.

Article 4 – Communication

Tous les supports de communication (flyers, affiches, prospectus, etc.), restent à la charge de l'école. Les supports de communication élaborés par l'école pour promouvoir les actions prévues à cette convention devront faire apparaître la mention "avec le soutien de la ville de Fontainebleau" ainsi que le logo de la Ville. Ils devront être soumis à la validation du service communication avant diffusion (envoi à communication@fontainebleau.fr).

Article 5 – Modification de la convention

Chaque partie se réserve la faculté de proposer les modifications qu'elle estime nécessaires au bon fonctionnement du dispositif.

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant à celle-ci signé par les deux parties.

Article 6 – Durée et résiliation de la convention

La présente convention prendra effet à la date de signature des deux parties jusqu'à la fin de l'année scolaire 2025-2026.

La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée adressée trois mois au moins avant l'expiration de la période.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

La présente convention peut également être résiliée à tout moment par Monsieur le Maire au moyen d'une lettre recommandée adressée à l'association pour cas de force majeure ou tout motif d'intérêt général. La révocation pour des motifs d'intérêt général ne donnera lieu à aucune indemnisation.

Article 7 – Litige

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, mais seulement après épuisements des voies amiables (conciliation, arbitrage...).

Fait à FONTAINEBLEAU

Le

Pour la Ville

Le Maire,

Julien GONDARD

Pour l'école FONACT

Le directeur,

Laurent DE MONTALEMBERT

Monsieur Laurent DE MONTALEMBERT, agissant en qualité de directeur de l'école The Fontainebleau School of Acting sise 57 rue de France à Fontainebleau (77300), atteste qu'il lui a été remis, à titre de notification, un exemplaire de la présente convention, et de la délibération N°25/122 du conseil municipal du 17 novembre 2025 le

Signature :

Fontainebleau



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2025**

L'An deux mille vingt-cinq, le 17 novembre à 19h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de Fontainebleau, dûment convoqué le 10 novembre 2025, réuni en séance publique, en salle du conseil, sous la présidence de Julien GONDARD, Maire.

En exercice	33
Présents ou représentés	33
Votants	33
Abstention	0
Suffrages exprimés	33
Pour	33
Contre	0

Etaient présents : M. ROUSSEL, Mme REYNAUD (arrivée à 19h32), M. FLINE, Mme CLER, M. TENDA (arrivé à 19h33), Mme BOLLET, M. INGOLD, Mme MALVEZIN (arrivée à 19h31), Mme JACQUIN, Mme MAGGIORI, M. DORIN (arrivé à 19h31), M. JADAUD, M. RAYMOND, M. BEAUDOUIN (arrivé à 19h32), Mme PHILIPPE, Mme MONTORO, M. VALLETOUX, Mme MARIANNE, M. RONTEIX, Mme GUERNALEC, Mme NORET, M. JULIEN (arrivé à 19h33), M. LECERF, Mme HIMO-MALRIC.

Etaient représentés :

Mme BOLGERT pouvoir à Mme BOLLET
M. SCHÜTZ pouvoir à M. INGOLD
M. PERROT pouvoir à M. FLINE
Mme LARUE pouvoir à Mme CLER
Mme SASSINE pouvoir à Mme MALVEZIN
Mme DUPUIS pouvoir à Mme HIMO-MALRIC
Mme TAMBORINI pouvoir à M. JULIEN
M. THOMA pouvoir à M. LECERF

Secrétaire de séance : M. FLINE

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Objet : Convention de partenariat entre la Ville de Fontainebleau et l'association Union Musicale de Fontainebleau pour l'année scolaire 2025-2026 – Approbation

- Unanimité

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Considérant l'intérêt pédagogique que présentent les actions de l'association Union Musicale de Fontainebleau pour les classes instrumentales du Conservatoire de Fontainebleau,

Considérant que la ville de Fontainebleau souhaite apporter son soutien à ces actions,

Considérant la nécessité d'établir une convention de partenariat entre la Ville et l'association afin de fixer leurs objectifs communs,

Considérant l'avis de la commission « Vie locale » du 4 novembre 2025,

Considérant l'avis de la commission Finances, Administration Générale et Sécurité du 6 novembre 2025,

Sur présentation du rapporteur, Mme REYNAUD,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de partenariat jointe entre la Ville de Fontainebleau et l'association Union Musicale de Fontainebleau pour l'année scolaire 2025-2026.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention de partenariat, ainsi que tout avenant et documents à intervenir dans ce cadre.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans les deux mois suivant son exécution. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr,

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,
Thibault FLINE



Signature of Thibault FLINE

Secrétaire de Séance

Pour extrait conforme,
Julien GONDARD



Signature of Julien GONDARD

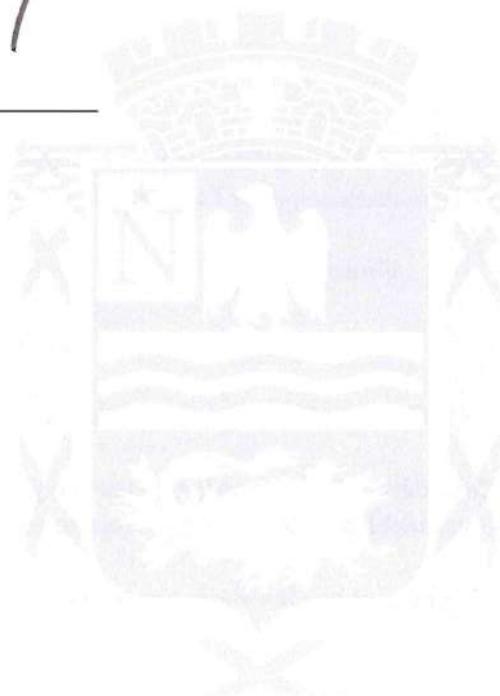
Maire de Fontainebleau

Publié le 21 NOV. 2025

Notifié le

Certifié exécutoire le 21 NOV. 2025

Sous l'identifiant 077-217701861-_____



Fontainebleau



CONVENTION DE PARTENARIAT

année scolaire 2025/2026

Union Musicale de Fontainebleau

La présente convention est établie entre les soussignés :

d'une part,

La Ville de Fontainebleau, sise 40 rue Grande 77300 Fontainebleau, représentée par M. Julien GONDARD, Maire, dûment habilité pour la signature de la présente convention par délibération n°25/123 du conseil municipal du 17 novembre 2025,

ci-après désignée par « la Ville »,

et d'autre part,

L'association « L'Union Musicale de Fontainebleau », représentée par Monsieur Pierre-Yves PAMART, demeurant Maison 3 au 9 rue Gambetta 77210 Avon, agissant en qualité de président, dûment habilité aux fins des présentes,

ci-après désignée par « L'association »

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 – Objet

Fondée en 1881, l'Union Musicale de Fontainebleau est un orchestre d'harmonie qui participe à l'animation musicale de la Ville. Constitué essentiellement d'instrument à vents et de percussions, l'orchestre cherche à développer ses effectifs.

Au titre de la présente convention, l'association propose un partenariat avec la Ville de Fontainebleau visant à développer la pratique musicale collective en lien avec le Conservatoire de Fontainebleau.

Ce partenariat permettra de proposer un travail pédagogique collectif adapté aux élèves d'un niveau intermédiaire, et une alternative aux élèves d'un niveau avancé indisponibles les jours de répétition de l'orchestre symphonique du Conservatoire.

Dans le cadre de ce partenariat, la Ville souhaite permettre aux élèves inscrits au conservatoire d'accéder à une pratique collective qui correspond à leur parcours.

Article 2 –Engagements de la Ville

La Ville s'engage à inscrire les élèves répondant aux critères de niveau et d'instrument à cette pratique collective lorsqu'ils le souhaitent.

Article 3 – Engagements de l'association Union Musicale de Fontainebleau

- L'association s'engage à proposer un travail pédagogique aux élèves des classes instrumentales du Conservatoire, ayant valeur de pratique collective pour leur cursus de formation.
- L'association assurera la coordination des cours d'ensemble, des répétitions ainsi que des évènements associés.
- L'association assura le suivi pédagogique des élèves sur leur temps de cours dans le respect du règlement des études du conservatoire.
- L'Association s'engage à participer aux commémorations patriotiques de la ville.

Article 4 – Communication

Tous les supports de communication (flyers, affiches, prospectus, etc.), restent à la charge de l'association. Les supports de communication élaborés par l'association pour promouvoir les actions prévues à cette convention devront faire apparaître la mention "avec le soutien de la ville de Fontainebleau" ainsi que le logo de la Ville. Ils devront être soumis à la validation du service communication avant diffusion (envoi à communication@fontainebleau.fr).

Article 5 – Modification de la convention

Chaque partie se réserve la faculté de proposer les modifications qu'elle estime nécessaires au bon fonctionnement du dispositif.

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les deux parties.

Article 6 – Durée et résiliation de la convention

La présente convention prendra effet à la date de signature des deux parties jusqu'au 31 juillet 2025.

La présente convention pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties, par lettre recommandée adressée trois mois au moins avant l'expiration la période.

En cas de non-respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de quinze jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception, valant mise en demeure.

La présente convention peut également être résiliée à tout moment par Monsieur le Maire au moyen d'une lettre recommandée adressée à l'association pour cas de force majeure ou tout motif d'intérêt général. La révocation pour des motifs d'intérêt général ne donnera lieu à aucune indemnisation.

Article 12 – Litige

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux compétents, mais seulement après épuisements des voies amiables (conciliation, arbitrage...).

Fait à FONTAINEBLEAU

Le

Pour la Ville
Le Maire,

Julien GONDARD

Pour l'association
Le président,

Pierre-Yves PAMART

Monsieur Pierre-Yves PAMART, agissant en qualité de président de l'association Union musicale de Fontainebleau sise Maison 3 au 9 rue Gambetta 77210 Avon, atteste qu'il lui a été remis, à titre de notification, un exemplaire de la présente convention, et de la délibération N°25/123 du conseil municipal du 17 novembre 2025

le

Signature :